



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget général
Mission ministérielle

Conseil et contrôle de l'État



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2025 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2025, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2025 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2025. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2024 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2025, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2024 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Conseil et contrôle de l'État	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	12
PROGRAMME 165 : Conseil d'État et autres juridictions administratives	15
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	18
1 – Réduire les délais de jugement	18
2 – Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles	21
3 – Améliorer l'efficacité des juridictions	22
4 – Assurer l'efficacité du travail consultatif	24
Présentation des crédits	26
Justification au premier euro	32
<i>Éléments transversaux au programme</i>	32
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	42
<i>Justification par action</i>	44
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	44
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	45
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	47
04 – Fonction consultative	48
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	49
06 – Soutien	51
07 – Cour nationale du droit d'asile	54
08 – Tribunal du stationnement payant	55
PROGRAMME 126 : Conseil économique, social et environnemental	57
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	58
Objectifs et indicateurs de performance	61
1 – Conseiller les pouvoirs publics	61
2 – Participer à la transition sociale, écologique et éducative	64
3 – Dialoguer et coopérer avec les instances consultatives créées auprès des collectivités	65
Présentation des crédits	67
Justification au premier euro	70
<i>Éléments transversaux au programme</i>	70
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	76
<i>Justification par action</i>	77
04 – Travaux consultatifs	77
05 – Fonctions supports à l'institution	80
PROGRAMME 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières	83
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	84
Objectifs et indicateurs de performance	86
1 – Informer les citoyens	86
2 – Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques	87
3 – Assister les pouvoirs publics	88
4 – Sanctionner les irrégularités et les fautes de gestion	90
Présentation des crédits	93
Justification au premier euro	98

<i>Éléments transversaux au programme</i>	98
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	107
<i>Justification par action</i>	109
21 – Examen des comptes publics	109
22 – Contrôle des finances publiques	110
23 – Contrôle des gestions publiques	111
24 – Evaluation des politiques publiques	112
25 – Information des citoyens	113
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	114
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	115
28 – Gouvernance des Finances publiques	120

MISSION

Conseil et contrôle de l'État

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Programme 165 « Conseil d’État et autres juridictions administratives »

Le programme 165 « Conseil d’État et autres juridictions administratives » regroupait en 2025 les moyens affectés au Conseil d’État (CE), aux cours administratives d’appel (CAA), aux tribunaux administratifs (TA), à la Cour nationale du droit d’asile (CNDA) et au Tribunal du stationnement payant (TSP).

Le programme a pour finalité de garantir le respect du droit par l’administration. Cette mission inclut le jugement des différends opposant l’administration et les administrés, le conseil aux autorités publiques dans l’élaboration des projets de loi et d’ordonnance ainsi que des principaux décrets, et la réalisation d’études et d’expertises juridiques à la demande du Gouvernement ou à l’initiative du Conseil d’État.

Par sa double fonction, juridictionnelle et consultative, le programme assure la conformité de l’administration française au droit : il est ainsi l’un des rouages essentiels de l’État de droit dans notre pays.

Programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières »

Le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » regroupe les moyens nécessaires aux juridictions financières pour la mise en œuvre des articles 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen. Ainsi, les crédits du programme permettent de s’assurer du bon emploi de l’argent public et de contribuer au respect du droit reconnu à la société de « demander compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens de « constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d’en suivre l’emploi et d’en déterminer la quotité, l’assiette, le recouvrement et la durée ».

L’exercice 2025 s’inscrit dans la réflexion stratégique « JF2025 » visant à renforcer les actions engagées autour de trois axes : donner une information indépendante aux citoyens, formuler des recommandations pour que les politiques publiques soient plus efficaces et garantir l’exemplarité de la gestion publique.

Programme 126 « Conseil économique, sociale et environnementale »

Troisième assemblée du pays réunissant l’ensemble des corps intermédiaires, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a pour mission d’éclairer par ses recommandations le débat et la décision publics et d’être le lieu privilégié de l’expression de la participation citoyenne.

En termes d’activité consultative, le CESE a adopté 29 28 travaux en 2025, dont 2 dans le cadre des débats européens (1 contribution à la demande du secrétariat général des affaires européennes sur le programme national de réforme ; 1 réponse à une sollicitation de groupes du Parlement européen sur les enjeux relatifs à l’acier, l’automobile et la préférence européenne en matière de marché public).

La participation citoyenne a été marquée par l’organisation, de juin à novembre de la convention citoyenne sur les temps de l’enfant. Réunissant 133 citoyens tirés au sort, lors de 7 sessions de travail, elle a été complétée par un panel de 20 enfants et adolescents, d’une part, et une trentaine d’ateliers dans les territoires, d’autre part.

S’agissant du rayonnement et de l’influence de l’institution et de ses travaux en Europe et à l’international, le CESE a continué en 2025 à assurer un haut niveau de représentation et d’activité, avec notamment l’organisation d’un événement autour de la défense de la démocratie européenne réunissant en particulier 12 de ses homologues de l’Union européenne, ainsi que le Comité économique et social européen.

Dans le cadre de son soutien aux pays candidats à l'UE, afin d'y renforcer le rôle de la société civile organisée, le CESE remis un rapport au Premier ministre albanais.

Enfin, le CESE a achevé son tour de présidence de l'Union des conseils économiques et sociaux francophones.

BILAN DES REFORMES

Programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives »

L'engagement de tous les personnels de la juridiction administrative, ont permis de poursuivre les efforts engagés depuis plus d'une décennie afin de garantir à l'ensemble des justiciables une justice de qualité rendue avec la rapidité qu'ils sont légitimement en droit d'attendre.

Cette mobilisation a permis de dépasser l'objectif assigné à la juridiction administrative de ramener à un an le délai prévisible moyen de jugement. Au début des années 2000, ce délai était d'environ deux ans en première instance et de plus de trois ans en appel. La réduction est d'autant plus remarquable que de 2000 à 2025, les entrées contentieuses en données nettes ont progressé de 196 % en première instance et de 96 % en appel.

Par ailleurs, afin de poursuivre et de renforcer la réduction des délais de jugement des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, les efforts engagés ont été maintenus afin de moderniser la gestion des ressources humaines et d'améliorer l'efficacité des procédures, en adaptant notamment le mode de traitement des affaires à leur complexité réelle.

Parallèlement, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), a poursuivi ses efforts dans un contexte renouvelé par la loi du 24 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, qui a assoupli les possibilités de recourir au juge unique et prévu la création de chambres territoriales de la Cour.

Durant l'année 2025, la Cour a tenu 5 340 audiences et a rendu 53 086 décisions pour 60 065 recours enregistrés. Le délai moyen constaté pour les procédures ordinaires s'est établi à 6 mois et 9 jours et celui des procédures relevant du juge unique à 4 mois et 7 jours.

Le transfert en 2024 de la Commission du contentieux du stationnement payant, renommée en 2025 Tribunal du stationnement payant, du programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » vers le programme 165 présente également un nouveau défi pour la juridiction administrative. Le tribunal connaît des délais de jugement qui sont de l'ordre de 2 ans, et présente un stock qui s'élevait au 31 décembre 2025 à 300 766 dossiers, dans un contexte de forte croissance des entrées. Dimensionnée à l'origine pour traiter 100 000 affaires par an, elle a enregistré 227 000 requêtes en 2025.

Enfin, le Conseil d'État veille au maintien de la qualité de son activité consultative. Face à un volume de normes qui a doublé en 15 ans, le Conseil d'État a su réformer ses procédures et ses méthodes de travail. Ces mesures ont permis aux sections administratives de dépasser les objectifs cibles pour 2025 (elles ont ainsi rendu plus de 99 % de leurs avis dans un délai inférieur à deux mois) alors même que la complexité et le volume des textes soumis à l'examen du Conseil d'État se sont accrus.

Programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières »

En 2025 ont été poursuivies les évolutions structurantes lancées les années précédentes :

- l'achèvement des actions engagées dans le cadre du projet stratégique « JF 2025 », dont notamment l'objectif « 100 % publication » ;
- la mise en œuvre de la réforme du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
- l'appropriation par les CRTC de leur nouvelle compétence d'évaluation des politiques publiques

Par ailleurs, 2025 a donné une impulsion particulière aux travaux relatifs à la transition écologique, avec la publication en septembre 2025 du premier rapport annuel de la Cour sur ce thème, exercice désormais appelé à être renouvelé chaque année.

Enfin, l'attractivité et l'exemplarité des juridictions financières a été renforcées, à travers notamment l'obtention du label AFNOR « Diversité » et le lancement du plan d'action « Employeur durable », d'une part, ainsi que le regroupement spatial des effectifs des chambres de la Cour et la mise à jour de la cartographie des risques, d'autre part.

Programme 126 « Conseil économique, social et environnemental »

Le vivier d'animateurs internes, créé en 2023, a été de nouveau étoffé, permettant d'assurer, pour la première fois, que la moitié du collectif d'animateurs d'une convention citoyenne soit constituée d'agents du CESE.

Le CESE a également poursuivi son programme pluriannuel d'investissement, avec la signature des engagements ont été signés (début des gros travaux pour 2026).

Enfin, le CESE a engagé la mise en œuvre des rapports de juillet 2025 de la Cour des comptes et du député Labaronne, avec notamment la signature d'un arrêté sur le temps de travail permettant le respect des 1 607 heures annuels, d'une part, et la modification du règlement intérieur du CESE introduisant, en particulier, un visa des engagements par les questeurs.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques (P164)

Indicateur 1.1 : Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes (P164)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	%	75	74	75	77	cible atteinte	75

Commentaires techniques

Source des données : Cour (Service du rapport public et des programmes) et chambres régionales et territoriales des comptes

Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur : la somme des recommandations des juridictions financières ayant été mises en œuvre (totale, partielle ou en cours) parmi à la fois les recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et les recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières ;
- au dénominateur : la somme des recommandations suivies par les juridictions financières, correspondant à la fois aux recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et ayant pu faire l'objet d'un suivi, et aux recommandations des CRTC suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.

ANALYSE DES RESULTATS

75 % des recommandations suivies par les juridictions financières au titre de la campagne 2023 sont estimées avoir été totalement ou partiellement suivies d'effet, ce taux étant stable sur les cinq dernières années.

Les juridictions financières maintiennent un objectif de 75 % dans la mise en œuvre, partielle ou totale, de leurs recommandations.

Cette cible, conforme au résultat moyen observé au cours des cinq dernières campagnes, tient compte des caractéristiques parfois très diverses des recommandations. Certaines, qui portent sur la gestion des

administrations et organismes contrôlés, peuvent être mises en œuvre rapidement, alors que celles qui touchent à leur stratégie appellent parfois des changements de fond des politiques publiques concernées. Par conséquent, les processus décisionnels qui les concernent sont plus longs et leur mise en œuvre plus difficile.

OBJECTIF 2 : Réduire les délais de jugement (P165)

Indicateur 2.1 : Délai moyen constaté de jugement des affaires devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel, les tribunaux administratifs et la Cour nationale du droit d'asile et délai prévisible moyen de jugement devant le Tribunal du stationnement payant (P165)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
devant le Conseil d'État	année	7 mois et 8 jours	7 mois et 8 jours	9 mois	6 mois et 27 jours	cible atteinte	9 mois
devant les cours administratives d'appel	année	11 mois et 16 jours	11 mois et 12 jours	11 mois	11 mois et 18 jours	absence amélioration	11 mois et 20 jours
devant les tribunaux administratifs	année	9 mois et 20 jours	9 mois et 29 jours	9 mois	9 mois et 19 jours	amélioration	10 mois et 10 jours
devant la Cour nationale du droit d'asile, pour les procédures ordinaires	année	6 mois et 26 jours	5 mois et 23 jours	5 mois	6 mois et 9 jours	absence amélioration	5 mois
devant la Cour nationale du droit d'asile, pour les procédures accélérées	année	4 mois et 29 jours	4 mois et 11 jours	5 semaines	4 mois et 7 jours	amélioration	5 semaines
devant le Tribunal du stationnement payant	année	20 mois et 18 jours	24 mois et 5 jours	26 mois et 9 jours	26 mois et 2 jours	cible atteinte	27 mois et 3 jours

Commentaires techniques

Sources des données : pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

Mode de calcul : somme des délais de jugement des dossiers de l'année (y compris référés, procédures d'urgence, ordonnances et affaires dont le jugement est enserré dans des délais particuliers) en données nettes des séries / Nombre d'affaires de ce type réglées durant l'année en données nettes des séries.

Le délai prévisible moyen de jugement devant la Commission du contentieux du stationnement payant correspond au nombre de dossiers en stock en fin d'année, divisé par les sorties (ordonnances, décisions et renoncations à action).

ANALYSE DES RESULTATS

Dans le cadre de la mission Conseil et contrôle de l'État, l'indicateur de performance intitulé « 1-1 Délai moyen constaté de jugement des affaires » du programme 165 a été choisi comme étant l'un des plus représentatifs de la mission. En effet, l'objectif de réduction des délais de jugement demeure le défi majeur auquel est confronté le programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives ». La mesure de cet objectif est obtenue en calculant le délai moyen constaté de jugement des affaires par degré de juridiction sur la base du délai moyen de traitement des affaires de l'enregistrement à la notification. Pour la Cour nationale du droit d'asile, ce délai global est suivi par deux sous-indicateurs distincts - le délai moyen constaté pour les procédures ordinaires et le délai moyen constaté pour les procédures accélérées.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives			
Prévision	535 051 584	589 642 490	4 501
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	511 239 270	598 979 281	4 501
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	23 812 314	-9 336 791	
Exécution	496 562 947	570 610 183	4 452
126 – Conseil économique, social et environnemental			
Prévision	34 060 028	34 060 028	154
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	34 431 190	34 431 190	154
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-371 162	-371 162	
Exécution	34 060 028	34 060 028	152
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières			
Prévision	269 701 341	262 920 594	1 822
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	263 748 167	258 991 492	1 822
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	5 953 174	3 929 102	
Exécution	259 457 183	259 579 782	1 816
Total Prévision	838 812 953	886 623 112	6 477
Total Exécution	790 080 158	864 249 993	6 419

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	519 333 207 519 636 310	511 439 270 496 562 947	583 602 714 560 954 748	599 179 281 570 610 183
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	33 907 956 33 528 920	35 873 206 34 298 171	33 907 956 33 528 920	35 873 206 34 298 171
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	62 838 684 59 270 538	66 640 510 60 519 363	62 838 684 59 270 538	66 640 510 60 519 363
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	202 187 802 199 431 594	214 678 270 212 282 620	202 187 802 199 431 594	214 678 270 212 282 620
04 – Fonction consultative	17 511 003 17 164 277	18 008 168 17 709 721	17 511 003 17 164 277	18 008 168 17 709 721
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	20 140 345 20 658 570	9 071 404 11 058 488	20 140 345 20 658 570	9 071 404 11 058 488
06 – Soutien	133 109 288 146 384 871	105 946 448 105 579 050	197 378 795 187 703 310	193 686 459 179 626 285
07 – Cour nationale du droit d'asile	49 638 129 43 197 540	51 994 748 44 768 315	49 638 129 43 197 540	51 994 748 44 768 315
08 – Tribunal du stationnement payant	0 0	9 226 516 10 347 219	0 0	9 226 516 10 347 219
126 – Conseil économique, social et environnemental	46 607 172 46 218 301	36 131 190 34 060 028	46 607 172 46 218 301	36 131 190 34 060 028
04 – Travaux consultatifs	32 063 721 22 842 469	17 102 676 13 651 805	32 063 721 22 842 469	17 102 676 13 651 805
05 – Fonctions supports à l'institution	14 543 451 23 375 832	19 028 514 20 408 223	14 543 451 23 375 832	19 028 514 20 408 223
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	259 109 945 250 905 024	267 948 167 259 457 183	259 877 223 253 567 826	263 191 492 259 579 782
21 – Examen des comptes publics	55 192 712 51 669 630	57 440 761 54 078 482	55 192 712 51 805 887	57 440 761 54 139 825
22 – Contrôle des finances publiques	19 324 294 19 026 989	20 073 967 19 797 032	19 324 294 19 026 989	20 073 967 19 797 032
23 – Contrôle des gestions publiques	71 650 668 70 943 972	74 333 068 73 842 190	71 650 668 70 943 972	74 333 068 73 842 190
24 – Evaluation des politiques publiques	40 967 633 40 352 750	42 468 141 41 740 500	40 967 633 40 352 750	42 468 141 41 740 500
25 – Information des citoyens	8 629 199 8 479 304	9 062 731 8 824 588	8 629 199 8 479 304	9 062 731 8 824 588
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	5 787 331 5 689 100	6 076 714 5 927 901	5 787 331 5 689 100	6 076 714 5 927 901
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	56 206 710 53 808 311	56 991 768 53 862 647	56 973 988 56 334 856	52 235 093 53 923 904
28 – Gouvernance des Finances publiques	1 351 398 934 967	1 501 017 1 383 843	1 351 398 934 967	1 501 017 1 383 843

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	519 333 207 519 636 310	511 439 270 496 562 947	583 602 714 560 954 748	599 179 281 570 610 183
Titre 2. Dépenses de personnel	436 766 539 424 297 547	457 028 778 439 901 876	436 766 539 424 297 547	457 028 778 439 901 876
Autres dépenses :	82 566 668 95 338 763	54 410 492 56 661 071	146 836 175 136 657 201	142 150 503 130 708 306
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	69 838 205 65 364 914	50 776 293 48 391 128	86 435 094 81 372 984	79 140 282 74 051 492
Titre 5. Dépenses d'investissement	12 728 463 29 973 849	3 634 199 8 269 943	60 401 081 55 284 218	63 010 221 56 656 815
126 – Conseil économique, social et environnemental	46 607 172 46 218 301	36 131 190 34 060 028	46 607 172 46 218 301	36 131 190 34 060 028
Titre 2. Dépenses de personnel	35 999 665 35 669 828	27 852 797 27 682 797	35 999 665 35 669 828	27 852 797 27 682 797
Autres dépenses :	10 607 507 10 548 473	8 278 393 6 377 231	10 607 507 10 548 473	8 278 393 6 377 231
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	10 607 507 10 548 473	8 278 393 6 377 231	10 607 507 10 548 473	8 278 393 6 377 231
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	259 109 945 250 905 024	267 948 167 259 457 183	259 877 223 253 567 826	263 191 492 259 579 782
Titre 2. Dépenses de personnel	227 969 284 222 714 540	234 071 724 230 911 552	227 969 284 222 714 540	234 071 724 230 911 552
Autres dépenses :	31 140 661 28 190 484	33 876 443 28 545 632	31 907 939 30 853 285	29 119 768 28 668 231
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	30 718 661 28 039 905	33 427 543 28 412 927	31 485 939 30 364 409	28 670 868 28 562 525
Titre 5. Dépenses d'investissement	375 000 93 293	375 000 69 216	375 000 431 592	375 000 42 216
Titre 6. Dépenses d'intervention	47 000 57 285	73 900 63 489	47 000 57 285	73 900 63 489
Total	825 050 324 816 759 635	815 518 627 790 080 158	890 087 109 860 740 875	898 501 963 864 249 993
Titre 2. Dépenses de personnel	700 735 488 682 681 915	718 953 299 698 496 225	700 735 488 682 681 915	718 953 299 698 496 225
Autres dépenses :	124 314 836 134 077 720	96 565 328 91 583 933	189 351 621 178 058 960	179 548 664 165 753 768
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	111 164 373 103 953 292	92 482 229 83 181 286	128 528 540 122 285 865	116 089 543 108 991 248
Titre 5. Dépenses d'investissement	13 103 463 30 067 142	4 009 199 8 339 158	60 776 081 55 715 809	63 385 221 56 699 030
Titre 6. Dépenses d'intervention	47 000 57 285	73 900 63 489	47 000 57 285	73 900 63 489

PROGRAMME 165

Conseil d'État et autres juridictions administratives

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Didier-Roland TABUTEAU

Vice-président du Conseil d'État

Responsable du programme n° 165 : Conseil d'État et autres juridictions administratives

Le programme, dont le responsable est le vice-président du Conseil d'État, comprend un budget opérationnel de programme (BOP) unique, subdivisé en unités opérationnelles, à raison d'une unité opérationnelle (UO) par juridiction (cour administrative d'appel, tribunal administratif, cour nationale du droit d'asile ou tribunal du stationnement payant) et par service gestionnaire du Conseil d'État.

Le budget opérationnel de programme de la justice administrative est administré par le secrétaire général du Conseil d'État, qui délègue à chaque président de juridiction, ordonnateur secondaire, un budget de fonctionnement, accompagné de moyens en personnels, informatiques et immobiliers, en contrepartie d'objectifs à atteindre qui sont préalablement définis lors d'un dialogue de gestion. Le secrétaire général dispose pour cette tâche de l'ensemble des services de gestion du Conseil d'État.

En 2025, le programme comprenait 52 juridictions non spécialisées : le Conseil d'État, 9 cours administratives d'appel et 42 tribunaux administratifs, dont 31 sont situés en métropole et 11 en outre-mer.

Ces juridictions ont été saisies (en données nettes) de 377 859 affaires en 2025 dont 10 809 pour le Conseil d'État, 32 344 pour les cours administratives d'appel et 334 706 pour les tribunaux administratifs. Elles ont rendu 324 434 décisions (en données nettes) dont 10 693 pour le Conseil d'État, 30 605 pour les cours administratives d'appel et 283 136 pour les tribunaux administratifs. La hausse des entrées a été de 20 % sur un an dans les tribunaux administratifs et de 13,4 % au Conseil d'État.

En outre, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a été saisie en 2025 de 60 065 recours et a rendu 53 086 décisions. Le Tribunal du stationnement payant a été saisi de 227 000 recours et a rendu 138 478 décisions.

En 2025, les délais moyens constatés de jugement sont globalement stables par rapport aux résultats 2024. Ils se sont ainsi établis à 9 mois et 19 jours devant les tribunaux administratifs, à 11 mois et 18 jours devant les cours administratives d'appel et à 6 mois et 27 jours devant le Conseil d'État. Par ailleurs, durant l'année 2025, le stock des affaires de plus de 24 mois a été diminué à 4,6 % du stock total dans les cours et à 10,8 % dans les tribunaux. La légère amélioration du délai moyen constaté dans les tribunaux administratifs résulte en grande partie de la forte augmentation du nombre des référés, qui sont jugés dans des délais très brefs. Elle s'accompagne toutefois d'une forte augmentation des stocks (plus de 50 000 affaires supplémentaires en un an) qui dépassent pour la première fois depuis 2008 le nombre des décisions rendues en un an.

A la CNDA, le délai moyen constaté (DMC) des affaires relevant de la procédure normale s'est établi à 6 mois et 9 jours, en augmentation de 16 jours par rapport à 2024, tandis que celui des affaires relevant de la procédure accélérée s'est établi à 4 mois et 7 jours, en amélioration de 4 jours.

Le délai prévisible moyen de jugement devant le Tribunal du stationnement payant, qui s'établit à 26 mois et 2 jours en 2025, est resté inférieur à la cible de 26 mois et 9 jours fixé pour 2025, mais a progressé de près de 2 mois par rapport à la réalisation 2024.

Le dispositif de question prioritaire de constitutionnalité (QPC) a été activement mis en œuvre : en 2025, les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ont traité 489 QPC et en ont transmis 29 QPC au Conseil

d'État, soit un taux de transmission de 5,9 % ; le Conseil d'État en a examiné 205 et en a transmis 35 au Conseil constitutionnel, soit un taux de transmission de 17 %.

Pour ce qui concerne l'activité consultative du Conseil d'État, l'objectif fixé était d'examiner 95 % des projets de lois et ordonnances et 90 % des projets de décrets en moins de 2 mois. Cet objectif est largement atteint avec respectivement des résultats de 99 % et 99,6 %

Enfin, au titre de la prévention du contentieux, le Conseil d'État a poursuivi son action de sensibilisation, dans la continuité de ses recommandations visant à développer, à réformer, ou à introduire, lorsque cela s'avérait pertinent, des procédures de règlement alternatif des litiges (par exemple les recours administratifs préalables obligatoires et le développement de la médiation).

Par ailleurs, l'application d'une démarche de gestion par objectifs dans le cadre de conférences de gestion annuelles incluant l'ensemble des juridictions concourt à une meilleure utilisation des moyens alloués.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Réduire les délais de jugement

INDICATEUR 1.1 : Délai moyen constaté de jugement des affaires devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel, les tribunaux administratifs et la Cour nationale du droit d'asile et délai prévisible moyen de jugement devant le Tribunal du stationnement payant

INDICATEUR 1.2 : Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans au Conseil d'État, dans les cours administratives d'appel et dans les tribunaux administratifs et depuis plus d'un an à la Cour nationale du droit d'asile et au Tribunal du stationnement payant

OBJECTIF 2 : Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles

INDICATEUR 2.1 : Taux d'annulation des décisions juridictionnelles

OBJECTIF 3 : Améliorer l'efficacité des juridictions

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'État, par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ou par rapporteur de la Cour nationale du droit d'asile

INDICATEUR 3.2 : Nombre d'affaires réglées par agent de greffe

OBJECTIF 4 : Assurer l'efficacité du travail consultatif

INDICATEUR 4.1 : Proportion des textes examinés en moins de deux mois par les sections administratives du Conseil d'État

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Réduire les délais de jugement

INDICATEUR mission

1.1 – Délai moyen constaté de jugement des affaires devant le Conseil d’État, les cours administratives d’appel, les tribunaux administratifs et la Cour nationale du droit d’asile et délai prévisible moyen de jugement devant le Tribunal du stationnement payant

(du point de vue de l’usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
devant le Conseil d’État	année	7 mois et 8 jours	7 mois et 8 jours	9 mois	6 mois et 27 jours	cible atteinte	9 mois
devant les cours administratives d’appel	année	11 mois et 16 jours	11 mois et 12 jours	11 mois	11 mois et 18 jours	absence amélioration	11 mois et 20 jours
devant les tribunaux administratifs	année	9 mois et 20 jours	9 mois et 29 jours	9 mois	9 mois et 19 jours	amélioration	10 mois et 10 jours
devant la Cour nationale du droit d’asile, pour les procédures ordinaires	année	6 mois et 26 jours	5 mois et 23 jours	5 mois	6 mois et 9 jours	absence amélioration	5 mois
devant la Cour nationale du droit d’asile, pour les procédures accélérées	année	4 mois et 29 jours	4 mois et 11 jours	5 semaines	4 mois et 7 jours	amélioration	5 semaines
devant le Tribunal du stationnement payant	année	20 mois et 18 jours	24 mois et 5 jours	26 mois et 9 jours	26 mois et 2 jours	cible atteinte	27 mois et 3 jours

Commentaires techniques

Commentaires techniques :

Sources des données : pour le Conseil d’État, les cours administratives d’appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l’infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d’asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat général de la Cour nationale du droit d’asile, avec l’assistance des services du secrétariat général du Conseil d’État.

Pour le Tribunal du stationnement payant, les données statistiques sont établies par le greffe du Tribunal du stationnement payant, avec l’assistance des services du secrétariat général du Conseil d’État.

Mode de calcul : somme des délais de jugement des dossiers de l’année (y compris référés, procédures d’urgence, ordonnances et affaires dont le jugement est enserré dans des délais particuliers) en données nettes des séries / Nombre d’affaires de ce type réglées durant l’année en données nettes des séries.

Le délai prévisible moyen de jugement devant le Tribunal du stationnement payant correspond au nombre de dossiers en stock en fin d’année, divisé par les sorties (ordonnances, décisions et renoncations à action).

ANALYSE DES RESULTATS

Devant le Conseil d’État

Le délai moyen constaté de jugement des affaires pour 2025 est de 6 mois et 27 jours, inférieur de 11 jours par rapport à 2024. À noter que les délais moyens constatés pour les trois dernières années sont inférieurs à la cible en raison notamment de la progression des référés sur lesquels le juge doit statuer dans des délais courts

Devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

Porté par l’afflux massif des affaires nouvelles, en augmentation de 20 % par rapport à l’année précédente, les tribunaux administratifs ont réussi à réduire le délai moyen constaté de jugement de 10 jours pour s’établir à 9 mois et 19 jours en 2025. Cette légère baisse des délais constatés s’explique en grande partie par la forte hausse du nombre des référés. Elle s’accompagne toutefois d’une forte hausse des stocks qui risque de provoquer à court terme une détérioration des délais de jugement. Dans les cours administratives d’appel, le délai moyen constaté de traitement a augmenté de 6 jours par rapport au délai observé en 2024. Avec un délai établi à 11 mois et 18 jours, il demeure proche de la cible fixée pour l’exercice 2025.

Devant la Cour nationale du droit d’asile

Le délai de traitement global s’établit à 5 mois et 15 jours, soit une augmentation de 6 jours par rapport à 2024. Si ce délai demeure supérieur à la cible fixée en PAP, il masque une situation contrastée selon le type de procédure :

- le délai moyen constaté pour les affaires à juger selon la procédure normale, établi à 6 mois et 9 jours en 2025, augmente de 16 jours par rapport à 2024 ;
- le délai moyen constaté pour les affaires à juger selon la procédure accélérée, établi à 4 mois et 7 jours en 2025, s’améliore en revanche de 4 jours par rapport à 2024

Devant le Tribunal du stationnement payant

Malgré une très forte hausse des recours (+12,5 % par rapport à 2024), la dégradation du délai de jugement a été légèrement moindre qu’anticipée (hausse de 1 mois et 27 jours contre 2 mois et 4 jours en PAP 2025).

Néanmoins, le faible taux de couverture des entrées par les sorties, qui s’élève à 63 %, a entraîné une nouvelle augmentation du stock des affaires en attente d’être jugées. Cette augmentation a été contrebalancée par le reversement d’environ 60 000 dossiers dans le stock de recours en renonciation à action automatique, lesquels ne sont désormais plus pris en compte dans le calcul du nombre d’affaires en état d’être jugées. Ainsi, le stock d’affaires en état d’être jugées a atteint 300 766 dossiers fin 2025 (+7,4 %).

INDICATEUR

1.2 – Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans au Conseil d'État, dans les cours administratives d'appel et dans les tribunaux administratifs et depuis plus d'un an à la Cour nationale du droit d'asile et au Tribunal du stationnement payant

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Au Conseil d'État	%	1,8	1,9	2,3	1,2	cible atteinte	2,3
Dans les cours administratives d'appel	%	4,6	4,7	4	4,6	amélioration	5
Dans les tribunaux administratifs	%	12	11,3	8	10,8	amélioration	13
A la Cour nationale du droit d'asile	%	8,6	10	10	9	cible atteinte	10
Au Tribunal du stationnement payant	%	43	63	65	70,3	absence amélioration	68

Commentaires techniques

Sources des données :

Pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

Pour le Tribunal du stationnement payant, les données statistiques sont établies par le greffe du Tribunal du stationnement payant, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

Mode de calcul :

Pour chaque niveau de juridiction, la proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de deux ans correspond au nombre de dossiers enregistrés depuis plus de deux ans divisé par le nombre total de dossiers en stock en fin d'année.

Pour la Cour nationale du droit d'asile et pour le Tribunal du stationnement payant, la proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus d'un an correspond au nombre de dossiers enregistrés depuis plus d'un an, divisé par le nombre total de dossiers en stock en fin d'année.

ANALYSE DES RESULTATS

Devant le Conseil d'État

La proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans est de 1,2 %, inférieur de 1,1 point à la cible.

Devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

Dans les tribunaux administratifs, la part du stock des dossiers enregistrés depuis plus de 2 ans est en amélioration de 0,5 point par rapport à 2024, mais est supérieure à la cible 2025. La forte augmentation du stock avec un afflux d'affaires récentes contribue à réduire temporairement la proportion des affaires anciennes dans le stock total ; le nombre des affaires en attente de jugement depuis plus de deux ans continue toutefois de croître et représente plus de 11 % de la capacité annuelle de jugement des tribunaux administratifs.

La difficulté rencontrée par les tribunaux administratifs pour améliorer de manière plus sensible cet indicateur est essentiellement due à la forte augmentation des entrées, notamment en contentieux des étrangers et en référés. Ces affaires qui exigent un traitement rapide avec des délais contraints, entraînent mécaniquement un effet d'éviction pour les autres dossiers. Les lois et réglementations sectorielles, prévoyant des délais de jugement accélérés pour certaines procédures, conduisent également à un accroissement du stock ancien parmi les autres dossiers.

Dans les cours administratives d'appel, le pourcentage des dossiers de plus de 2 ans, relativement stable par rapport à l'exercice précédent, est de nouveau supérieure à la cible fixée en PAP.

Devant la Cour nationale du droit d'asile

La proportion des affaires en stock enregistrées depuis plus d'un an s'établit à 9 % en décembre 2025, inférieure d'un point à la cible.

Devant le Tribunal du stationnement payant

Le Tribunal privilégie le traitement des requêtes les plus anciennes en état d'être jugées. Parmi les 300 766 affaires en stock au 31 décembre 2025, 34 % ont plus de deux ans et 70 % plus d'un an. Dans un contexte de très forte progression du contentieux, la cible fixée pour 2025 n'a pu être atteinte.

OBJECTIF**2 – Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles****INDICATEUR****2.1 – Taux d'annulation des décisions juridictionnelles**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs.	%	15,8	15,8	15	15,8	absence amélioration	15
Taux d'annulation par le Conseil d'État des arrêts des cours administratives d'appel.	%	16,1	13,6	<15	15,5	absence amélioration	<15
Taux d'annulation par le Conseil d'État des jugements des tribunaux administratifs.	%	13,9	11,6	<15	11,9	cible atteinte	<15
Taux d'annulation par le Conseil d'État des décisions de la Cour nationale du droit d'asile	%	6	9	3	11	absence amélioration	3
Taux d'annulation par le Conseil d'État des décisions du Tribunal du stationnement payant	%	10	10	10	0,02	cible atteinte	10

Commentaires techniquesSources des données :

Pour le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives.

Pour la Cour nationale du droit d'asile, les données statistiques sont établies par le secrétariat général de la Cour nationale du droit d'asile, avec l'assistance des services du secrétariat général du Conseil d'État.

Mode de calcul :

- le taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs correspond à la part des décisions des cours administratives d'appel, rendues sur des recours contre les décisions des tribunaux administratifs, annulant totalement ou partiellement le jugement des tribunaux.

- le taux d'annulation par le Conseil d'État des arrêts des cours administratives d'appel correspond à la part des décisions du Conseil d'État, rendues sur des pourvois en cassation dirigés contre les arrêts et ordonnances des cours administratives d'appel, donnant une satisfaction partielle ou totale au requérant.

- le taux d'annulation par le Conseil d'État des jugements des tribunaux administratifs correspond à la part des décisions du Conseil d'État, rendues sur des pourvois en cassation dirigés contre les jugements et ordonnances des tribunaux administratifs, donnant une satisfaction partielle ou totale au requérant.

- le taux d'annulation par le Conseil d'État des décisions de la Cour nationale du droit d'asile correspond à la part des décisions du Conseil d'État, rendues sur des pourvois en cassation dirigés contre les décisions de la Cour nationale du droit d'asile, donnant une satisfaction partielle ou totale au requérant.

- le taux d'annulation par le Conseil d'État des décisions du Tribunal du stationnement payant correspond à la part des décisions du Conseil d'État, rendues sur des pourvois en cassation dirigés contre les décisions du Tribunal, donnant une satisfaction partielle ou totale au requérant.

ANALYSE DES RESULTATS

Bien que se situant à un niveau supérieur à l'objectif fixé lors de l'élaboration du PAP 2025, le taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs reste stable par rapport aux exercices précédents.

Après avoir connu une baisse marquée en 2024, le taux d'annulation des arrêts des cours administratives d'appel par le Conseil d'État augmente de 1,9 point en 2025, traduisant la complexité des affaires portées devant les cours d'appel. Il demeure toutefois très proche de la cible fixée pour 2025.

Le taux d’annulation des jugements des tribunaux administratifs par le Conseil d’État, en légère hausse par rapport à 2024, est très en deçà de la cible fixée en 2025.

Le taux d’annulation par le Conseil d’État des décisions de la Cour nationale du droit d’asile est supérieur de 2 points comparé à celui de 2024 et dépasse la cible de 8 points. Cette évolution doit être relativisée compte tenu du fait que le nombre de décisions concernées est faible. Le nombre de décisions donnant satisfaction partielle ou totale s’élève à 35 en 2025 contre 43 en 2024. Dans plus de 99 % des cas, la Cour tranche de manière définitive le litige.

Le taux d’annulation des décisions du Tribunal du stationnement payant est stable et très bas.

OBJECTIF

3 – Améliorer l'efficience des juridictions

INDICATEUR

3.1 – Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'État, par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ou par rapporteur de la Cour nationale du droit d'asile

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Au Conseil d'État	Nb	78	80	85	86	cible atteinte	85
Dans les cours administratives d'appel	Nb	126	125	135	125	absence amélioration	135
Dans les tribunaux administratifs	Nb	295	291	280	313	cible atteinte	280
A la Cour nationale du droit d'asile	Nb	218	204	265	190	absence amélioration	265

Commentaires techniques

Sources des données :

Les données sont issues de l’infocentre des juridictions administratives et des logiciels de gestion des ressources humaines.

Mode de calcul :

Nombre d’affaires réglées par le Conseil d’État au cours de l’année (en données nettes des séries) divisé par l’effectif réel moyen des membres du Conseil d’État affectés à la section du contentieux.

Nombre d’affaires réglées par les cours administratives d’appel au cours de l’année (en données nettes des séries) divisé par l’effectif réel moyen des magistrats des cours administratives d’appel.

Nombre d’affaires réglées par les tribunaux administratifs au cours de l’année (en données nettes des séries) divisé par l’effectif réel moyen des magistrats des tribunaux administratifs.

Nombre d’affaires réglées devant la Cour nationale du droit d’asile au cours de l’année, divisé par le nombre moyen de rapporteurs à la Cour nationale du droit d’asile exprimé en ETPT.

Les données brutes désignent l’ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d’une période.

Les données nettes désignent l’ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d’une période hormis celles référencées comme appartenant aux séries (affaires relatives à une question ayant déjà fait l’objet d’une décision juridictionnelle et n’appelant pas de nouvelle appréciation ou qualification de faits).

ANALYSE DES RESULTATS

Devant le Conseil d’État

Le nombre d’affaires réglées s’élève à 86 par membre du Conseil d’État en 2025 (+6 par rapport à 2024) et s’établit à un niveau supérieur d’un dossier par rapport à la cible. A noter que le stock est constitué en chambre pour plus de la moitié de dossiers de moins de 6 mois et que les délais d’instruction sont incompressibles.

Devant les tribunaux administratifs et cours administratives d’appel

Dans les cours administratives d’appel, le nombre de dossiers traités par magistrat en 2025 est inférieur à la cible mais demeure stable par rapport à l’année précédente. Ce résultat s’explique essentiellement par la priorité mise sur le traitement de dossiers anciens souvent complexes.

Dans les tribunaux administratifs, le nombre de dossiers traités par magistrat, en augmentation significative par rapport aux années précédentes, représente le meilleur résultat jamais atteint pour cet indicateur. Nettement supérieur aux prévisions établies, ce taux reflète mécaniquement la hausse marquée d’un peu plus de 11 % du nombre d’affaires réglées en 2025.

Devant la Cour nationale du droit d’asile

Le nombre d’affaires traitées par rapporteur en 2025 est de 190, en baisse par rapport à 2024 où il s’établissait à 204 et demeure inférieur à la cible. Cette diminution s’explique en partie par la mise en place de la territorialisation (qui s’est faite sans transfert de stock), par la reprise en gestion des assesseurs Haut-Commissariat aux réfugiés (qui a entraîné des annulations d’audiences), ainsi que par les difficultés d’enrôlement des dossiers.

INDICATEUR

3.2 – Nombre d'affaires réglées par agent de greffe

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Au Conseil d'Etat.	Nb	185	186	190	198	cible atteinte	190
Dans les cours administratives d'appel.	Nb	115	114	130	113	absence amélioration	130
Dans les tribunaux administratifs.	Nb	243	253	220	273	cible atteinte	220
A la Cour nationale du droit d'asile	Nb	258	234	290	231	absence amélioration	290
Au Tribunal du stationnement payant	Nb	1 020	1020	1 072	905	absence amélioration	1 136

Commentaires techniques

Sources des données :

Les données sont issues de l'infocentre des juridictions administratives et des logiciels de gestion des ressources humaines.

Mode de calcul :

Nombre d'affaires réglées par le Conseil d'État au cours de l'année (en données brutes, hors requêtes d'appel relatives aux arrêtés de reconduite à la frontière), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé à la section du contentieux du Conseil d'État.

Nombre d'affaires réglées par les cours administratives d'appel au cours de l'année (en données brutes), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé dans les cours administratives d'appel.

Nombre d'affaires réglées par les tribunaux administratifs au cours de l'année (en données brutes), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé dans les tribunaux administratifs.

Nombre d'affaires réglées par la CNDA au cours de l'année (en données brutes), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé.

Nombre d'affaires réglées par le TSP au cours de l'année (en données brutes), divisé par l'ETPT annuel d'agents de greffe consommé.

Les données brutes désignent l'ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d'une période.

Les données nettes désignent l'ensemble des requêtes enregistrées et traitées dans les juridictions au cours d'une période hormis celles référencées comme appartenant aux séries (affaires relatives à une question ayant déjà fait l'objet d'une décision juridictionnelle et n'appelant pas de nouvelle appréciation ou qualification de faits).

Pour ce qui concerne les agents de greffe, l'utilisation de données brutes dans le mode de calcul est plus pertinente que l'utilisation des données nettes, dans la mesure où le temps passé sur une affaire est le même (en termes d'enregistrement, de suivi et de notification), qu'il s'agisse d'une affaire de série ou d'une affaire normale. Il paraît donc plus significatif de mesurer leur productivité à partir des données brutes.

ANALYSE DES RESULTATS

Devant le Conseil d'État

Le nombre d'affaires réglées par agent de greffe est de 198 dossiers, soit un résultat supérieur de 8 dossiers par rapport à la cible.

Devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

En 2025, cet indicateur continue de progresser pour les tribunaux administratifs et est nettement supérieur à la cible. Dans les cours administratives d'appel, il atterri en-dessous de la cible mais reste stable par rapport aux années précédentes.

Devant la Cour nationale du droit d'asile

Le nombre d'affaires réglées par les agents de la CNDA est de 231, soit un niveau en légère baisse par rapport à 2024 et de nouveau inférieur à la cible fixée en PAP.

Devant le Tribunal du stationnement payant

Le nombre d'affaires réglées par ces agents est de 231, soit un niveau en baisse par rapport à 2024 et de nouveau inférieur à la cible fixée en PAP.

OBJECTIF

4 – Assurer l'efficacité du travail consultatif

INDICATEUR

4.1 – Proportion des textes examinés en moins de deux mois par les sections administratives du Conseil d'État

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Lois et ordonnances	%	97	98,1	95	99	cible atteinte	95
Décrets	%	99	98,9	90	99,6	cible atteinte	90

Commentaires techniquesSource de données :

Les données sont issues de l'application informatique ISA utilisée par le Conseil d'État.

Mode de calcul :

Nombre de textes examinés par les sections administratives du Conseil d'État en moins de 2 mois divisé par le nombre total de textes examinés durant l'année. Seuls les textes les plus importants sont examinés par l'Assemblée générale du Conseil d'État (art. R 123-20 du Code de justice administrative).

ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats 2025 dépassent cette année encore les objectifs fixés.

Les sections administratives ont connu une activité importante en 2025 : elles ont examiné 875 projets ou propositions de texte. Le Conseil d'État a ainsi examiné, entre autres textes, 52 projets de loi, 5 propositions de loi, 15 projets d'ordonnance, 468 projets de décret réglementaire et 279 projets de décret non réglementaire, individuel, arrêté et décision.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	35 850 339 34 297 181	990		35 850 339 34 298 171	35 873 206
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	66 640 510 60 517 836	1 526		66 640 510 60 519 363	66 640 510
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	214 678 270 212 282 620			214 678 270 212 282 620	214 678 270
04 – Fonction consultative	18 008 168 17 709 721			18 008 168 17 709 721	18 008 168
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 071 404 11 058 488			9 071 404 11 058 488	9 071 404
06 – Soutien	51 535 956 48 920 645	50 599 160 48 388 462	3 634 199 8 269 943	105 769 315 105 579 050	105 946 448
07 – Cour nationale du droit d'asile	51 994 748 44 768 165	150		51 994 748 44 768 315	51 994 748
08 – Tribunal du stationnement payant	9 226 516 10 347 219			9 226 516 10 347 219	9 226 516
Total des AE prévues en LFI	457 005 911	50 599 160	3 634 199	511 239 270	511 439 270
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+22 867	+125 610 (hors titre 2)		+148 477	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+23 663 837 (hors titre 2)		+23 663 837	
Total des AE ouvertes	457 028 778	78 022 806 (hors titre 2)		535 051 584	
Total des AE consommées	439 901 876	48 391 128	8 269 943	496 562 947	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	35 850 339 34 297 181	990		35 850 339 34 298 171	35 873 206
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	66 640 510 60 517 836	1 526		66 640 510 60 519 363	66 640 510
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	214 678 270 212 282 620			214 678 270 212 282 620	214 678 270
04 – Fonction consultative	18 008 168 17 709 721			18 008 168 17 709 721	18 008 168
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 071 404 11 058 488			9 071 404 11 058 488	9 071 404
06 – Soutien	51 535 956 48 920 645	78 963 149 74 048 826	63 010 221 56 656 815	193 509 326 179 626 285	193 686 459

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
07 – Cour nationale du droit d'asile	51 994 748 44 768 165	150		51 994 748 44 768 315	51 994 748
08 – Tribunal du stationnement payant	9 226 516 10 347 219			9 226 516 10 347 219	9 226 516
Total des CP prévus en LFI	457 005 911	78 963 149	63 010 221	598 979 281	599 179 281
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+22 867	+125 610 (hors titre 2)		+148 477	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-9 485 268 (hors titre 2)		-9 485 268	
Total des CP ouverts	457 028 778	132 613 712 (hors titre 2)		589 642 490	
Total des CP consommés	439 901 876	74 051 492	56 656 815	570 610 183	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	33 885 089 33 524 318	4 601		33 885 089	33 907 956 33 528 920
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	62 838 684 59 270 538			62 838 684	62 838 684 59 270 538
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	202 187 802 199 431 594			202 187 802	202 187 802 199 431 594
04 – Fonction consultative	17 511 003 17 164 277			17 511 003	17 511 003 17 164 277
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	20 140 345 20 658 570			20 140 345	20 140 345 20 658 570
06 – Soutien	50 542 620 51 050 710	69 661 072 65 360 313	12 728 463 29 973 849	132 932 155	133 109 288 146 384 871
07 – Cour nationale du droit d'asile	49 638 129 43 197 540			49 638 129	49 638 129 43 197 540
08 – Tribunal du stationnement payant				0	0 0
Total des AE prévues en LFI	436 743 672	69 661 072	12 728 463	519 133 207	519 333 207
Total des AE consommées	424 297 547	65 364 914	29 973 849		519 636 310

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	33 885 089 33 524 318	4 601		33 885 089	33 907 956 33 528 920
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	62 838 684 59 270 538			62 838 684	62 838 684 59 270 538
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	202 187 802 199 431 594			202 187 802	202 187 802 199 431 594
04 – Fonction consultative	17 511 003 17 164 277			17 511 003	17 511 003 17 164 277
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	20 140 345 20 658 570			20 140 345	20 140 345 20 658 570
06 – Soutien	50 542 620 51 050 710	86 257 961 81 368 382	60 401 081 55 284 218	197 201 662	197 378 795 187 703 310
07 – Cour nationale du droit d'asile	49 638 129 43 197 540			49 638 129	49 638 129 43 197 540
08 – Tribunal du stationnement payant				0	0 0
Total des CP prévus en LFI	436 743 672	86 257 961	60 401 081	583 402 714	583 602 714
Total des CP consommés	424 297 547	81 372 984	55 284 218		560 954 748

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	424 297 547	457 005 911	439 901 876	424 297 547	457 005 911	439 901 876
Rémunérations d'activité	274 120 540	290 440 642	282 440 027	274 120 540	290 440 642	282 440 027
Cotisations et contributions sociales	146 535 143	163 132 976	153 712 983	146 535 143	163 132 976	153 712 983
Prestations sociales et allocations diverses	3 641 864	3 432 293	3 748 867	3 641 864	3 432 293	3 748 867
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	65 364 914	50 599 160	48 391 128	81 372 984	78 963 149	74 051 492
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	65 364 914	50 599 160	48 391 128	81 372 984	78 963 149	74 051 492
Titre 5 – Dépenses d'investissement	29 973 849	3 634 199	8 269 943	55 284 218	63 010 221	56 656 815
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 510 211	1 785 957	6 697 838	49 734 893	56 762 960	53 476 832
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 463 638	1 848 242	1 572 104	5 549 325	6 247 261	3 179 983
Total hors FdC et AdP		511 239 270			598 979 281	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+22 867			+22 867	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+23 789 447			-9 359 658	
Total*	519 636 310	535 051 584	496 562 947	560 954 748	589 642 490	570 610 183

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel	22 867	22 867	22 867	22 867	22 867	22 867
Autres natures de dépenses	54 428	177 133	125 610	54 428	177 133	125 610
Total	77 295	200 000	148 477	77 295	200 000	148 477

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025	1 148	2 115	1 148	2 115				
02/2025	1 715	9 360	1 715	9 360				
03/2025	1 545	73 376	1 545	73 376				
04/2025	18 459	7 646	18 459	7 646				
05/2025		9 122		9 122				
06/2025		3 353		3 353				
07/2025		3 767		3 767				
08/2025		3 704		3 704				
09/2025		7 158		7 158				
10/2025		1 443		1 443				
11/2025		2 984		2 984				
12/2025		1 582		1 582				
Total	22 867	125 610	22 867	125 610				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2025		24 590 681						
Total		24 590 681						

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		9 074 600		633 746				
Total		9 074 600		633 746				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						2 982 835		7 808 535
Total						2 982 835		7 808 535

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025						4 190		4 190
Total						4 190		4 190

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025						6 289		6 289
Total						6 289		6 289

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						7 008 130		2 300 000
Total						7 008 130		2 300 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	22 867	33 790 891	22 867	759 356		10 001 444		10 119 014

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	35 850 339 34 297 181	990	35 873 206 34 298 171	35 850 339 34 297 181	990	35 873 206 34 298 171
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	66 640 510 60 517 836	1 526	66 640 510 60 519 363	66 640 510 60 517 836	1 526	66 640 510 60 519 363
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	214 678 270 212 282 620		214 678 270 212 282 620	214 678 270 212 282 620		214 678 270 212 282 620
04 – Fonction consultative	18 008 168 17 709 721		18 008 168 17 709 721	18 008 168 17 709 721		18 008 168 17 709 721
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 071 404 11 058 488		9 071 404 11 058 488	9 071 404 11 058 488		9 071 404 11 058 488
06 – Soutien	51 535 956 48 920 645	54 233 359 56 658 405	105 946 448 105 579 050	51 535 956 48 920 645	141 973 370 130 705 640	193 686 459 179 626 285
07 – Cour nationale du droit d'asile	51 994 748 44 768 165	150	51 994 748 44 768 315	51 994 748 44 768 165	150	51 994 748 44 768 315
08 – Tribunal du stationnement payant	9 226 516 10 347 219		9 226 516 10 347 219	9 226 516 10 347 219		9 226 516 10 347 219
Total des crédits prévus en LFI *	457 005 911	54 233 359	511 239 270	457 005 911	141 973 370	598 979 281
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+22 867	+23 789 447	+23 812 314	+22 867	-9 359 658	-9 336 791
Total des crédits ouverts	457 028 778	78 022 806	535 051 584	457 028 778	132 613 712	589 642 490
Total des crédits consommés	439 901 876	56 661 071	496 562 947	439 901 876	130 708 306	570 610 183
Crédits ouverts - crédits consommés	+17 126 902	+21 361 735	+38 488 636	+17 126 902	+1 905 405	+19 032 307

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	458 302 398	57 938 403	516 240 801	458 302 398	145 678 414	603 980 812
Amendements	-1 296 487	-3 705 044	-5 001 531	-1 296 487	-3 705 044	-5 001 531
LFI	457 005 911	54 233 359	511 239 270	457 005 911	141 973 370	598 979 281

Un amendement contribuant à garantir la soutenabilité de la trajectoire des finances publiques a conduit à une minoration des crédits du programme 165 de 5 M€ en AE=CP, dont 1,30 M€ en titre 2 et 3,71 M€ en HT2.

En LFI 2025, le budget du programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » a donc été fixé, hors fonds de concours et attributions de produits, à 511,24 M€ en AE et 598,98 M€ en CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette du PLF 2025 a acté le transfert entrant de 1,3 M€ (dont 0,95 M€ de titre 2) en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ». Cette mesure était destinée à assurer la prise en charge financière des juges assesseurs du Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR) qui siègent aux formations collégiales de la CNDA. En outre deux transferts sortants ont été réalisés, dont le plus significatif est à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », qui bénéficie d'un transfert en emplois et en crédits (7 ETPT et 0,5 M€) afin de permettre la création du centre de gestion financière « hautes juridictions ».

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Le programme 165 a bénéficié du report sur l'exercice 2025 de crédits 2024 à hauteur de 33,66 M€ en AE et de 0,63 M€ en CP, qui correspondent :

- à 24,59 M€ d'autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles, mais non engagées en 2024, reportés afin de permettre le financement en 2025 d'opérations budgétisées concernant notamment les portails applicatifs phase 2, la refonte de l'application ISA, le relogement des services du Conseil d'État quai Voltaire, la réhabilitation du TA de Nîmes, la mise à niveau technique et fonctionnelle du Palais des juridictions administratives de Lyon, la rénovation de la cour de l'horloge du Palais-Royal, la mise en œuvre du schéma directeur de la CAA de Nancy et la réfections des toiture et façades de la CAA de Nantes ;
- à 9,07 M€ en AE de reports généraux, pour permettre le financement du surcoût de l'opération de relogement de la CAA de Versailles et le renouvellement pluriannuel de marchés interministériels ;
- à 0,63 M€ en CP de reports généraux, afin de couvrir le report de charge sur 2025 issu de retards de facturation fin 2024.

Un mouvement de transfert est intervenu en gestion 2025 vers les programmes 129 et 217 pour un montant de 10 479 € en AE et CP HT2, au titre du financement de prestations de services informatiques interministérielles du marché de support de logiciel libre (décret n° 2024-601 et 2024-602 du 26 juin 2024).

Le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits a annulé 2 982 835 € en AE et 7 808 535 € CP hors titre 2.

La loi de finances de fin de gestion du 8 décembre 2025 a annulé 7 008 129 € en AE et 2 300 000 € en CP de crédits hors titre 2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

148 477 € en AE et CP, dont 22 867 € pour le titre 2, ont été ouverts au titre des attributions de produits provenant de la vente de documentation contentieuse (abonnements pour recevoir les jugements et arrêts ainsi que les conclusions des rapporteurs publics), de cessions de biens mobiliers et de la valorisation du patrimoine immatériel du Conseil d'État et des juridictions administratives.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 285 030	2 982 835	5 267 865	2 285 030	7 808 535	10 093 565
Surgels	0	7 008 130	7 008 130	0	2 300 000	2 300 000
Dégels	0	-9 990 965	-9 990 965	0	-10 108 535	-10 108 535
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 285 030	0	2 285 030	2 285 030	0	2 285 030

Une mise en réserve de crédits en début de gestion 2025 a été appliquée au programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » (0,5 % sur le titre 2, soit 2,29 M€ et 5 % sur le hors titre 2, soit 2,98 M€ en AE et 7,81 M€ en CP).

Un gel complémentaire est intervenu en gestion pour un montant de 7 M€ en AE et 2,3 M€ en CP.

En cours de gestion, deux dégels de crédits ont eu lieu, exclusivement en HT2, à hauteur de 9,99 M€ en AE et 10,11 M€ en CP. Ces dégels ont été destinés à alimenter les annulations de crédits d'une part, du décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 annulant la réserve de précaution HT2, et d'autre part, de la loi de fin de gestion du 8 décembre 2025 annulant le gel complémentaire HT2.

La réserve disponible en fin de gestion a été fixée à 2,28 M€, uniquement en crédits de titre 2.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1130 – Membres du Conseil d'Etat	0,00	232,99	235,70	0,00	231,91	-3,79
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	0,00	1 313,91	1 332,17	0,00	1 314,69	-17,48
1135 – Catégorie A	+0,50	949,57	1 085,05	0,00	963,30	-121,75
1136 – Catégorie B	-1,50	551,06	501,57	0,00	579,36	+77,79
1137 – Catégorie C	-15,50	1 399,82	1 346,50	0,00	1 362,66	+16,16
Total	-16,50	4 447,35	4 500,99	0,00	4 451,92	-49,07

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1130 – Membres du Conseil d'Etat	0,00	0,00	0,00	-1,08	-2,08	+1,00
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	0,00	0,00	0,00	+0,78	+1,35	-0,57

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1135 – Catégorie A	0,00	-1,00	0,00	+15,23	-68,92	+84,15
1136 – Catégorie B	0,00	-3,00	0,00	+29,80	+17,16	+12,64
1137 – Catégorie C	0,00	-3,00	0,00	-49,66	+52,84	-102,50
Total	0,00	-7,00	0,00	-4,93	+0,35	-5,28

Le plafond d'emploi autorisé en LFI pour 2025 était de 4 501 ETPT. La consommation du plafond d'emplois s'élève à 4 452 ETPT en 2025, soit 49 ETPT sous le plafond LFI. Cet écart est principalement dû à des recrutements intervenus plus tardivement que prévu générant ainsi un impact en ETPT moins important.

Le transfert LFI sortant de 7 ETPT correspond à la création du centre de gestion financière hautes juridictions.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1130 – Membres du Conseil d'Etat	45,00 9,00	7,30	40,50 14,00	6,37	-4,50	0,00
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	153,00 30,00	5,38	152,50 43,00	5,40	-0,50	0,00
1135 – Catégorie A	271,20 15,00	9,10	232,30 90,80	4,10	-38,90	0,00
1136 – Catégorie B	117,90 15,80	7,50	116,30 51,70	6,12	-1,60	0,00
1137 – Catégorie C	315,30 33,00	4,75	351,60 235,80	9,10	+36,30	0,00
Total	902,40 102,80		893,20 435,30		-9,20	0,00

Après amendement, la loi de finances pour 2025 a établi un schéma d'emplois négatif de -10 ETP pour le programme 165. La réalisation 2025 du schéma d'emplois s'est établie à -9,2 ETP, soit 0,8 ETP au-dessus de l'autorisation.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	638,95	645,44	-7,00	0,00	0,00	-0,72	+0,05	-0,77
Autres	3 862,04	3 806,48	0,00	0,00	0,00	-4,20	+0,30	-4,50
Total	4 500,99	4 451,92	-7,00	0,00	0,00	-4,92	+0,35	-5,27

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	0,00	647,22
Autres	0,00	3 801,82
Total	0,00	4 449,04

Les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel, la Cour nationale du droit d'asile et le tribunal du stationnement payant n'ayant pas de ressort départemental ou régional, leurs effectifs ont été inscrits dans la rubrique « Autres ». Les emplois répartis en « Administration centrale » correspondent aux membres et agents du Conseil d'État inscrits dans les actions 1, 4, 5 et 6.

L'écart entre la prévision et la réalisation du plafond d'emplois dans les juridictions est dû à des recrutements intervenus plus tardivement que prévu dans l'année.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	220,57	215,22
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	584,55	555,38
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	1 982,25	2 026,00
04 – Fonction consultative	101,76	101,50
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	92,00	88,30
06 – Soutien	658,86	657,02
07 – Cour nationale du droit d'asile	717,00	656,20
08 – Tribunal du stationnement payant	144,00	152,30
Total	4 500,99	4 451,92
Transferts en gestion		0,00

Les écarts par action entre prévision et réalisation du plafond d'emplois sont liés à un rythme différent de recrutement dans l'année qui peut générer un impact en ETPT à la hausse ou à la baisse.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
37,00	0,49	0,26

Le recensement correspond au nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025.

Les apprentis ont été affectés dans les services centraux du Conseil d'État et en juridiction.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(Effectifs physiques ou ETP)		4472 ETP
Effectifs gérants	121,9	2,8 %
administrant et gérant	76,8	1,7 %
organisant la formation	13	0,3 %
consacrés aux conditions de travail	13,5	0,3 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	18,6	0,4 %

Le mode de calcul du ratio gérants / gérés est le suivant :

- pour les effectifs gérés en intégrant l'ensemble des populations sous plafond d'emplois qu'elles soient totalement ou partiellement gérées ;
- pour les effectifs gérants en intégrant l'ensemble des services RH.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA)
64,6 %	35,3 %	8,3 %	2,2 %	0,2 %

Les agents de greffe titulaires sont gérés conjointement par le Conseil d'État et le ministère de l'Intérieur et figurent, à ce titre, dans la colonne des effectifs partiellement gérés. Ainsi, une part importante des activités de gestion des ressources humaines est réalisée pour le compte du ministère de l'Intérieur.

Pour les deux premières colonnes concernant les effectifs dans le plafond d'emplois, le résultat affiché en pourcentage s'entend en référence à l'effectif géré du Conseil d'État figurant dans le plafond d'emplois.

Pour les trois dernières colonnes concernant les effectifs hors plafond d'emplois, le résultat affiché en pourcentage s'entend en référence à l'effectif total géré du Conseil d'État dans et hors plafond d'emplois.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	274 120 540	290 440 642	282 440 027
Cotisations et contributions sociales	146 535 143	163 132 976	153 712 983
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	107 181 867	120 299 119	112 534 472
– Civils (y.c. ATI)	106 571 834	120 299 119	111 934 629
– Militaires	610 033		599 843
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	39 353 276	42 833 857	41 178 511
Prestations sociales et allocations diverses	3 641 864	3 432 293	3 748 867
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	424 297 547	457 005 911	439 901 876
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	317 115 680	336 706 792	327 367 405
FdC et AdP prévus en titre 2		22 867	

L'allocation d'aide au retour à l'emploi a concerné 244 personnes en 2025 pour un montant de 1,16 M€.

L'écart à la baisse entre prévision et exécution des catégories « rémunération d'activité » et « cotisations et contributions sociales » est notamment dû à la consommation d'ETPT inférieure aux prévisions initiales, à la mise en œuvre de la réforme indemnitaire des magistrats administratifs à mi-année plutôt qu'en année pleine, ainsi qu'à une surestimation de la cotisation au CAS pensions.

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	317,29
Exécution 2024 hors CAS Pensions	317,12
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	1,18
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,01
– GIPA	-0,13
– Indemnisation des jours de CET	-1,74
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	0,86
Impact du schéma d'emplois	-0,96
EAP schéma d'emplois 2024	-0,58
Schéma d'emplois 2025	-0,38
Mesures catégorielles	4,88
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	4,39
GVT positif	5,33
GVT négatif	-0,94
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,85
Indemnisation des jours de CET	1,65
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,80
Autres variations des dépenses de personnel	0,93
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,11
Autres variations	0,82
Total	327,37

La ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » comprend le remboursement 2024 des personnels mis à disposition (0,9 M€) et le montant des primes d'installation 2024 (-0,03 M€).

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend le remboursement 2025 des personnels mis à disposition (-0,8 M€) et le montant des primes d'installation 2025 (-0,06 M€).

La ligne « Prestations sociales et allocations sociales diverses » comporte une hausse de 0,09 M€ d'aides au retour à l'emploi.

La ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » correspond à :

- la variation des indemnités des présidents et assesseurs de la CNDA et des indemnités de formation (0,04 M€) ;
- aux indemnités télétravail (0,02 M€) ;
- au forfait mobilité durable (0,02 M€) ;
- la protection sociale complémentaire (0,79 M€), mise en œuvre à mi-année ;
- au remboursement à 90 % des congés maladies ordinaire (-0,26 M€) ;
- aux astreintes (0,05 M€) ;
- et aux variations diverses (0,16 M€).

Le « glissement vieillesse technicité » solde s'est établi en 2025 à 4,79 M€ (1,45 % de la masse salariale), soit 5,8 M€ au titre du GVT positif (3,40 % de la masse salariale) et -1,01 M€ au titre du GVT négatif (-1,45 % de la masse salariale).

COÛTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1130 – Membres du Conseil d'Etat	129 928	160 791	149 097	115 962	143 507	133 071
1131 – Magistrats de l'ordre administratif	90 452	114 318	108 958	80 119	101 259	96 511
1135 – Catégorie A	54 160	58 992	59 975	48 813	52 543	51 440
1136 – Catégorie B	42 676	46 347	43 472	36 075	39 178	36 748
1137 – Catégorie C	34 649	38 058	36 053	28 660	31 480	29 822

Les coûts moyens d'entrée et sortie sont susceptibles de faire apparaître des fluctuations dues au nombre limité d'emplois du programme, aux modalités de recrutement ainsi qu'à l'exigence de mobilité qu'implique la carrière des membres et des magistrats. De plus, les entrées pour les agents de greffe, dont les postes sont soumis aux mouvements du ministère de l'Intérieur, se rapportent en partie à des personnels dont la carrière est plus avancée que les personnes concernées par les sorties.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						4 879 460	9 604 460
Revalorisation de l'IFSE des agents du Conseil d'Etat et de la cour nationale du droit d'asile	215	A, B, C	Agents titulaires administratifs et techniques	01-2025	12	154 460	154 460
Réforme indemnitaire des membres du Conseil d'État (autofinancement)	232	Membres du Conseil d'État	Membres du Conseil d'État	07-2025	6	520 000	1 040 000
Réforme indemnitaire des magistrats administratifs	1 332	Magistrats	Magistrats administratifs	07-2025	6	4 205 000	8 410 000
Total						4 879 460	9 604 460

Les mesures catégorielles ont représenté 4 879 460 € en 2025. Ce montant est inférieur à la prévision du PAP (8 999 835 €) en raison de la mise en œuvre de la réforme indemnitaire des magistrats administratifs à mi-année plutôt qu'en année pleine (textes entrés en vigueur en juillet 2025).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	4 290	1 168 451		1 168 451
Logement	9	97 193		97 193
Famille, vacances	43	27 973		27 973
Mutuelles, associations	1 720	39 056		39 056
Prévention / secours	51	87 886		87 886
Autres		196 459		196 459
Total		1 617 018		1 617 018

Les crédits de l'action sociale en faveur des membres et agents du Conseil d'État, des agents de la Cour nationale du droit d'asile et des membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel se sont élevés, pour 2025 à 1 617 018 €.

Le programme « Conseil d'État et autres juridictions administratives » ne comprend pas les crédits de l'action sociale en faveur des agents de greffe des tribunaux et cours administratives d'appel, ainsi que du du tribunal du stationnement payant, qui relèvent statutairement du ministère de l'intérieur. Les dotations relatives à cette action sont inscrites au budget du ministère de l'intérieur.

La ligne « Autres » correspond aux dépenses d'action médicale et sociale (frais de gestion France Travail, produits pharmaceutiques et vaccins, prothèses et matériels pour agents handicapés, honoraires médecin, chèques cadeaux de Noël, aides aux études, frais de fonctionnement de la Fondation d'Aguesseau, actions de sensibilisation au handicap, cellule d'écoute discrimination).

COUTS SYNTHETIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m²	25 945		130 110		156 055	
	2	SUN du parc	m²	17 908		76 677		94 585	
	3	SUB du parc domanial	m²	15 321		61 808		77 129	
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m² / PT	28 %		20 %		21 %	
	5	Coût de l'entretien courant	€	793 559		544 392		1 337 951	
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m²	30,59 %		4,18 %		8,57 %	
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi propriété)	€	AE	779 420	AE	2 048 688	AE	2 828 108
				CP	2 719 865	CP	2 671 105	CP	5 390 970
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m²	AE	30	AE	16	AE	18
				CP	105	CP	21	CP	35
	*	y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »							

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des travaux de restructuration et de constructions neuves pour le relogement de la CNDA et du tribunal administratif de Montreuil. Les travaux d'aménagement de la chambre territoriale de la CNDA à Nantes ont été réceptionnés (ouverture au public en janvier 2026) et ceux de la chambre à Marseille ont débuté.

Pour l'administration centrale, les travaux relatifs à l'opération de réhabilitation et restructuration du site Voltaire, qui accueillera les services du Conseil d'État implantés sur les sites de Richelieu et Montreuil, se sont poursuivis. Les travaux de rénovation de la cour de l'Horloge du Palais-Royal ont été réceptionnés.

Pour les services déconcentrés : Les travaux relatifs au relogement du tribunal administratif de Guyane ont débuté (nouveau Palais de Justice de Cayenne) et le permis de construire pour l'opération de mise en accessibilité de la cour administrative d'appel de Nancy a été délivré.

RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Ratio d'efficience bureautique	Réalisation 2024	Prévision 2025	Réalisation 2025
Coût bureautique en euros par poste	1 280	1 166	1 155
Nombre de postes	4 600	4 501	4 492

Dans un contexte budgétaire très contraint, la direction des systèmes d'information n'a de cesse de maintenir le niveau de qualité de l'ensemble des matériels et de garantir un support utilisateur performant.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 78 022 806	CP ouverts en 2025 * (P1) 132 613 712
AE engagées en 2025 (E2) 56 661 071	CP consommés en 2025 (P2) 130 708 306
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 15 192 107	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 97 242 448
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 6 169 627	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 33 465 859

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 178 515 582					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 152 939					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 178 668 521	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 97 242 448	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 81 426 074	
AE engagées en 2025 (E2) 56 661 071	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 33 465 859	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 23 195 212	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 104 621 286	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 52 313 456
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 52 307 830

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non soldés au 31/12/2025 s'élève à 104,6 M€. Il correspond :

- Pour les dépenses de l'occupant, aux AE couvrant la durée ferme des baux en cours, soit 52 M€, et aux restes à payer sur les engagements en termes de services au bâtiment, soit 11,3 M€ ;
- Pour les dépenses du propriétaire, aux marchés pluriannuels passés dans le cadre des opérations immobilières relatives au Palais Royal et aux bâtiments occupés par les juridictions administratives, soit 23,9 M€ ;
- Pour l'informatique, aux restes à payer sur les marchés et contrats de maintien de l'existant et de modernisation, soit 7,2 M€ ;
- Pour le fonctionnement courant, aux restes à payer sur les engagements juridiques répondant à des besoins récurrents, soit 4,3 M€ ;
- Pour les frais de justice, au report des engagements non soldés relatifs aux prestations d'interprétariat, soit 5,9 M€

Justification par action

ACTION

01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	35 873 206 34 297 181	990	35 873 206 34 298 171	35 873 206 34 297 181	990	35 873 206 34 298 171

L'action 1 recouvre l'ensemble de l'activité contentieuse du Conseil d'État, qui est l'échelon suprême de la juridiction administrative, chargé de juger les litiges entre les particuliers et l'administration.

Le Conseil d'État est le juge de cassation des arrêts des cours administratives d'appel, des jugements des tribunaux administratifs insusceptibles d'appel et des décisions des juridictions administratives spécialisées.

Il peut aussi être juge en premier et dernier ressort des affaires dont la nature ou l'importance justifie qu'il soit dérogé à la compétence naturelle du juge de première instance et au principe de double juridiction. Le Conseil d'État est notamment compétent en premier et dernier ressort pour connaître des recours dirigés contre certains actes tels que les ordonnances du Président de la République et les décrets, contre les actes réglementaires des ministres et des autres autorités à compétence nationale, contre les circulaires et instructions de portée générale des mêmes autorités. Il est également compétent en premier et dernier ressort pour les litiges relatifs au recrutement, à la discipline et à la fin de fonctions des agents publics nommés par décret du Président de la République ainsi que pour le contentieux des élections européennes et régionales.

Par ailleurs, il est compétent en appel pour connaître du contentieux des élections municipales et cantonales et des questions préjudicielles, notamment sur l'appréciation de la légalité d'actes administratifs, posées par les juridictions judiciaires.

Le président de la section du contentieux et les conseillers d'État qu'il désigne à cet effet sont juges des référés.

La section du contentieux du Conseil d'État est chargée de mettre en œuvre l'action juridictionnelle du Conseil d'État. Elle comprend dix chambres, un bureau d'aide juridictionnelle et un secrétariat du contentieux. Elle dispose par ailleurs, pour l'aider dans sa tâche, d'un centre de recherches et de diffusion juridiques.

Le président de la section du contentieux fixe, en liaison avec le vice-président du Conseil d'État, les objectifs à court et moyen terme de l'action juridictionnelle du Conseil d'État. Il contrôle la réalisation de ces objectifs, grâce au suivi d'indicateurs de résultats préalablement définis.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	35 873 206	34 297 181	35 873 206	34 297 181
Rémunérations d'activité	22 806 808	22 976 318	22 806 808	22 976 318
Cotisations et contributions sociales	12 797 148	11 043 383	12 797 148	11 043 383
Prestations sociales et allocations diverses	269 250	277 480	269 250	277 480
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		990		990
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		990		990
Total	35 873 206	34 298 171	35 873 206	34 298 171

En 2025, 215 ETPT ont été affectés à cette action, soit 127 membres du Conseil d'État et 88 agents et assistants de justice.

La consommation des crédits est inférieure à la prévision, essentiellement en raison d'une sous-consommation d'ETPT d'agents et assistants de justice affectés à cette action.

Les dépenses de fonctionnement constatées sur cette action résultent d'une erreur d'imputation de transports et déplacements.

ACTION

02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Fonction juridictionnelle : Cours administratives d'appel	66 640 510 60 517 836	1 526	66 640 510 60 519 363	66 640 510 60 517 836	1 526	66 640 510 60 519 363

L'action 2 recouvre l'ensemble de l'activité contentieuse des cours administratives d'appel.

Elles sont devenues les juges d'appel de droit commun des tribunaux administratifs, à l'exception, notamment, du contentieux des élections municipales et cantonales et des questions préjudicielles des juridictions judiciaires, qui relèvent du Conseil d'État en appel.

Il existe actuellement neuf cours administratives d'appel (Bordeaux, Douai, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris, Toulouse et Versailles).

Les cours administratives d'appel sont organisées et se prononcent conformément aux dispositions du code de justice administrative.

Elles sont présidées par un conseiller d'État et sont composées de présidents de chambre, d'assesseurs, de premiers conseillers et de conseillers qui exercent les fonctions de rapporteur ou de rapporteur public.

Les magistrats sont assistés par des agents de greffe qui assurent notamment la transmission des mémoires et pièces entre les parties et la notification des décisions rendues.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	66 640 510	60 517 836	66 640 510	60 517 836
Rémunérations d'activité	42 351 996	38 623 508	42 351 996	38 623 508
Cotisations et contributions sociales	23 788 018	21 522 436	23 788 018	21 522 436
Prestations sociales et allocations diverses	500 496	371 892	500 496	371 892
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 526		1 526
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 526		1 526
Total	66 640 510	60 519 363	66 640 510	60 519 363

En 2025, 555 ETPT ont été affectés à cette fonction, soit 276 agents de greffe et assistants de justice, 275 magistrats administratifs et 4 membres du Conseil d'État (les 9 présidents des cours administratives d'appel participent à la fonction juridictionnelle pour moitié de leur temps et à la fonction soutien pour l'autre moitié).

La consommation des crédits est inférieure à la prévision, essentiellement en raison d'une sous-consommation d'ETPT d'agents de greffe (8 ETPT) et de magistrats (20 ETPT) affectés à cette action. En outre, la consommation

des crédits prend en compte la mise en œuvre de la réforme indemnitaire des magistrats administratifs à mi-année plutôt qu'en année pleine comme cela était prévu en PAP 2025.

Les dépenses de fonctionnement constatées sur cette action résultent d'une erreur d'imputation de dépenses de réception et d'équipement.

ACTION

03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Fonction juridictionnelle : Tribunaux administratifs	214 678 270 212 282 620		214 678 270 212 282 620	214 678 270 212 282 620		214 678 270 212 282 620

L'action 3 recouvre l'ensemble de l'activité contentieuse des tribunaux administratifs.

Ils sont les juges administratifs de droit commun en premier ressort des litiges administratifs.

Il existe 42 tribunaux, dont 31 en France métropolitaine (Amiens, Bastia, Besançon, Bordeaux, Caen, Cergy-Pontoise, Châlons-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Melun, Montpellier, Montreuil, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Versailles), auxquels s'ajoutent 11 tribunaux administratifs d'outre-mer (Guyane, Martinique, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Guadeloupe, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française, Mayotte, Wallis et Futuna, Saint-Barthélemy et Saint-Martin).

Les tribunaux administratifs sont organisés et se prononcent conformément aux dispositions du code de justice administrative.

Ils sont composés d'un président, de présidents de chambre, de premiers conseillers et de conseillers qui exercent les fonctions de rapporteur ou de rapporteur public. Les magistrats sont assistés par des agents de greffe qui assurent notamment la transmission des mémoires et pièces entre les parties et la notification des décisions rendues.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	214 678 270	212 282 620	214 678 270	212 282 620
Rémunérations d'activité	136 434 328	135 154 126	136 434 328	135 154 126
Cotisations et contributions sociales	76 631 624	75 753 827	76 631 624	75 753 827
Prestations sociales et allocations diverses	1 612 318	1 374 666	1 612 318	1 374 666
Total	214 678 270	212 282 620	214 678 270	212 282 620

En 2025, 2 026 ETPT ont été affectés à cette action, soit 941 magistrats administratifs et 1 085 agents de greffe et assistants de justice.

La consommation des ETPT est légèrement supérieure à la prévision et s'explique essentiellement par des entrées plus précoces au sein des magistrats et des agents de greffe. La consommation des crédits reste cependant inférieure à la prévision en raison d'une mise en œuvre de la réforme indemnitaire des magistrats administratifs à mi-année plutôt qu'en année pleine.

ACTION**04 – Fonction consultative**

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Fonction consultative	18 008 168 17 709 721		18 008 168 17 709 721	18 008 168 17 709 721		18 008 168 17 709 721

L'action 4 recouvre l'ensemble de l'activité consultative du Conseil d'État, des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs.

Le Conseil d'État assure un rôle de conseiller juridique pour le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat. Conformément à la constitution, il examine tous les projets de loi et d'ordonnance, avant que ceux-ci ne soient soumis au Conseil des ministres, ainsi que les projets de décrets en Conseil d'État. Il émet un avis sur la régularité juridique des textes, sur leur forme et sur leur opportunité administrative. Le Conseil d'État peut également être saisi par l'Assemblée nationale et le Sénat sur leurs propositions de loi. Sauf exceptions, le Gouvernement n'est pas tenu de suivre l'avis du Conseil d'État, mais il ne peut retenir que le texte adopté par le Conseil d'État ou le projet qui lui a été soumis.

Le Conseil d'État peut, par ailleurs, être consulté par le Gouvernement sur toute question ou difficulté d'ordre juridique ou administratif.

L'action consultative du Conseil d'État relève de cinq sections administratives : la section de l'intérieur, la section des finances, la section des travaux publics, la section sociale et la section de l'administration. Les affaires sont réparties entre ces cinq sections, conformément aux dispositions d'un arrêté du Premier ministre et du garde des Sceaux, ministre de la justice, pris sur proposition du vice-président du Conseil d'État.

Les textes les plus importants, notamment la plupart des projets de loi et des projets d'ordonnance (ainsi que les propositions de loi), sont soumis à l'assemblée générale, après avoir été examinés par la section compétente. Enfin, les affaires urgentes sont soumises à la commission permanente.

Les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs sont également investis d'une fonction consultative. Ils peuvent, en effet, être saisis de demandes d'avis par les préfets.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	18 008 168	17 709 721	18 008 168	17 709 721
Rémunérations d'activité	11 444 718	11 896 610	11 444 718	11 896 610
Cotisations et contributions sociales	6 428 202	5 680 713	6 428 202	5 680 713
Prestations sociales et allocations diverses	135 248	132 398	135 248	132 398
Total	18 008 168	17 709 721	18 008 168	17 709 721

En 2025 102 ETPT ont été affectés à cette action, soit 71 membres du Conseil d'État, agents, 30 agents du Conseil d'État et un magistrat.

La consommation des crédits est sensiblement proche de la prévision LFI.

ACTION

05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
05 – Fonction études, expertise et services rendus aux administrations de l'État et des collectivités	9 071 404 11 058 488		9 071 404 11 058 488	9 071 404 11 058 488		9 071 404 11 058 488

Cette fonction regroupe plusieurs missions dont peuvent être chargés les membres des juridictions administratives du fait de leur expertise en matière juridique et administrative et, plus globalement, de l'ensemble des problématiques liées à la gestion publique.

La fonction « études » est exercée par la section des études, de la prospective et de la coopération du Conseil d'État qui réalise le rapport annuel du Conseil d'État ainsi que diverses études à la demande du Gouvernement.

La fonction « expertise » est exercée par les membres du Conseil d'État et les magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel qui sont mis à disposition des cabinets ministériels, des institutions européennes, des assemblées parlementaires nationales ou des États étrangers.

La fonction « services rendus aux administrations de l'État et des collectivités » est exercée par :

- les membres du Conseil d'État et les magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel qui participent à diverses commissions administratives et juridictions spécialisées. Parmi ces magistrats, 10 sont plus particulièrement affectés aux chambres de discipline des différentes professions de santé, dont les dispositions législatives ont confié la présidence à un magistrat administratif ;
- les magistrats et agents de greffe des tribunaux administratifs qui assurent la désignation des commissaires-enquêteurs et la taxation de leurs frais.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 071 404	11 058 488	9 071 404	11 058 488
Rémunérations d'activité	5 765 143	7 197 669	5 765 143	7 197 669
Cotisations et contributions sociales	3 238 131	3 784 938	3 238 131	3 784 938
Prestations sociales et allocations diverses	68 130	75 881	68 130	75 881
Total	9 071 404	11 058 488	9 071 404	11 058 488

En 2025, 88 ETPT ont été affectés à cette action, soit 16 membres du Conseil d'État, 31 magistrats, 13 agents du Conseil d'État ainsi que 28 agents de greffe.

La consommation des crédits est supérieure à la prévision en raison des coûts d'entrée-sortie plus élevés que prévus.

ACTION

06 – Soutien

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien	51 535 956 48 920 645	54 410 492 56 658 405	105 946 448 105 579 050	51 535 956 48 920 645	142 150 503 130 705 640	193 686 459 179 626 285

L'action 6 comprend les dépenses de personnel non affectées directement à une autre action, ainsi que l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support (fonctionnement courant, immobilier, informatique, formation, etc.). Elle comprend les 2 sous-actions suivantes : 06-01 « frais de justice » et 06-02 « soutien (hors frais de justice) ».

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	51 535 956	48 920 645	51 535 956	48 920 645
Rémunérations d'activité	32 752 610	31 043 176	32 752 610	31 043 176
Cotisations et contributions sociales	18 396 291	17 221 561	18 396 291	17 221 561
Prestations sociales et allocations diverses	387 055	655 908	387 055	655 908
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	50 776 293	48 388 462	79 140 282	74 048 826
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 776 293	48 388 462	79 140 282	74 048 826
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 634 199	8 269 943	63 010 221	56 656 815
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 785 957	6 697 838	56 762 960	53 476 832
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 848 242	1 572 104	6 247 261	3 179 983

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	105 946 448	105 579 050	193 686 459	179 626 285

En 2025, 657 ETPT ont été affectés à l'action soutien, soit 13 membres du Conseil d'État, 24 magistrats administratifs, 288 agents du Conseil d'État et de la CNDA ainsi que 353 agents de greffe, répartis comme suit :

Les effectifs du Conseil d'État et de la CNDA classés en action « soutien »

Le vice-président, le secrétaire général, les secrétaires générales adjointes, la cheffe de la mission d'inspection des juridictions administratives et les responsables du centre de documentation du Conseil d'État, ainsi que le président de la CNDA pour la moitié de son temps, soit 8 ETPT de membres du Conseil d'État.

Les agents des services administratifs et des services gestionnaires du Conseil d'État (les services du secrétariat général, le cabinet, la direction de la prospective et des finances, la direction des ressources humaines, la direction de l'équipement, la direction des systèmes d'information, la direction de la bibliothèque et des archives, la direction de la communication et le centre de formation de la juridiction administrative), soit 288 ETPT d'agents du Conseil d'État.

Les effectifs des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs classés en action « soutien »

Les 9 conseillers d'État présidents des cours administratives d'appel participent à la fonction « soutien » de leur juridiction pour la moitié de leur temps (soit 4,5 ETPT).

Les présidents des tribunaux administratifs participent à la fonction « soutien » pour la moitié de leur temps. En outre, certains magistrats sont affectés au Conseil d'État pour remplir des missions au profit de l'ensemble des juridictions. Ce sont ainsi 24 ETPT de magistrats administratifs qui sont affectés à l'action « soutien ».

Dans chaque juridiction, le greffier en chef et le secrétaire du chef de juridiction sont affectés à la fonction « soutien » à hauteur de ½ ETPT chacun. Les agents chargés du budget, les correspondants informatiques, les documentalistes, les personnels d'accueil, les agents chargés de la maintenance et les conducteurs d'automobiles participent également à l'action « soutien ». Au total, ce sont 332 ETPT d'agents de greffe qui ont été affectés à l'action « soutien » en 2025.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La sous-consommation en AE est essentiellement due à un coût inférieur aux prévisions lors du renouvellement des marchés de gaz et d'électricité. Elle est également liée à l'impossibilité d'engager et de payer en 2025 les marchés de documentation électronique porté par la direction de la bibliothèque et des archives, du fait de difficultés rencontrées dans le cadre de la renégociation du contrat interministériel.

La consommation de CP est inférieure à la prévision de 7 % en raison d'un décalage entre la programmation et l'exécution budgétaire des dépenses observées sur le fonctionnement courant, ainsi que sur certains projets informatiques relevant du titre 3.

Les frais de justice sont essentiellement constitués des frais postaux, des dépenses d'interprétariat et des dépenses de consommables (papier). En 2025, le montant total de cette dépense est de 10,91 M€ en AE et 12,8 M€ en CP, répartis comme suit :

Juridiction	AE	CP
Conseil d'État	0,45	0,36
CNDA	5,54	7,51
Cours administratives d'appel	0,49	0,47
Tribunaux administratifs	3,90	3,91
TSP	0,52	0,54
TOTAL	10,91	12,80

Les dépenses de fonctionnement courant (hors frais de justice) résultent, d'une part, des frais directement engagés par chaque juridiction pour assurer son propre fonctionnement, et d'autre part, des crédits consommés par les services du secrétariat général du Conseil d'État pour l'ensemble du périmètre de la juridiction administrative (notamment dans les domaines des travaux d'entretien courant, de la documentation, des frais de déplacement, de la formation et de l'action sociale).

En 2025, ces dépenses représentent 37,48 M€ en AE et 61,25 M€ en CP répartis sur les activités suivantes :

En M€

Unités de justification	AE	CP
Coût d'occupation	1,88	21,39
Informatique	7,40	12,80
Services au bâtiment	13,53	11,18
Fonctionnement courant	3,93	3,81
Travaux	2,75	3,93
Formation	2,69	2,53
Transport et déplacements	2,52	2,56
Action sociale et santé	1,83	2,02
Équipement	0,47	0,56
Communication	0,33	0,36
Organisation colloques et séminaires	0,13	0,12
TOTAL T3 hors frais de justice	37,48	61,25

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent les dépenses réalisées dans le cadre d'opérations immobilières, d'acquisition de biens mobiliers dont la valeur unitaire est supérieure à 10 000 €, ainsi que les dépenses d'investissement informatique réalisées par les services du secrétariat général du Conseil d'État pour l'ensemble des juridictions administratives.

En 2025, les dépenses d'investissement ont ainsi financé les travaux immobiliers (6,69 M€ d'AE et 53,42 M€ de CP) et les systèmes d'information (1,57 M€ d'AE et 3,23 M€ de CP).

Concernant les dépenses pour immobilisations corporelles, le niveau de consommation des crédits constaté en 2025 est supérieur à la prévision en AE (6,7 M€ consommés pour 1,79 M€ prévus en PAP 2025). Cet écart s'explique essentiellement par les consommations d'engagements juridiques sur des AE affectées les années antérieures, notamment s'agissant de l'opération de relogement des services du Conseil d'État.

L'exécution en CP (53,48 M€) est inférieure à la prévision (56,77 M€ de CP en PAP 2025). Cette sous-consommation est due principalement à des décalages de calendrier dans la réalisation de certaines opérations immobilières.

S'agissant des dépenses pour immobilisations incorporelles, le niveau de consommation des crédits constaté en 2025 en AE est légèrement inférieur à la prévision (1,57 M€ consommés pour 1,85 M€ prévus en PAP 2025), en raison d'une diminution des engagements informatiques devant faire l'objet d'une immobilisation. La consommation en CP (3,18 M€) est inférieure à la prévision (6,25 M€ en PAP 2025) en raison d'un léger décalage de calendrier du projet de refonte du parc applicatif existant du domaine contentieux.

ACTION

07 – Cour nationale du droit d'asile

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Cour nationale du droit d'asile	51 994 748 44 768 165	150	51 994 748 44 768 315	51 994 748 44 768 165	150	51 994 748 44 768 315

L'action 7 retrace l'activité de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

La CNDA est une juridiction administrative unique, à caractère national, qui juge en premier et dernier ressort les décisions d'une seule autorité administrative : l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). La CNDA a compétence exclusive – c'est aussi son activité exclusive – pour juger les actes de cette administration, sous le contrôle de cassation du Conseil d'État.

Le taux de refus opposés par l'OFPRA aux demandeurs d'asile, ainsi que le taux très élevé de recours contre ces décisions de refus placent la juridiction directement dans le sillage des fluctuations d'activité de l'OFPRA et, d'une façon plus générale, du nombre d'étrangers demandeurs d'asile. Le niveau de l'activité juridictionnelle est donc essentiellement la conséquence, d'une part, du nombre de demandeurs d'asile qui se présentent en France (ce nombre est fluctuant, puisqu'il est fonction des événements géopolitiques qui se produisent dans le monde), et d'autre part, du rythme de l'activité de l'OFPRA.

Depuis le 1^{er} septembre 2024, la Cour comprend, en dehors de son siège de Montreuil, 5 chambres territoriales dont une à Bordeaux, deux à Lyon, une à Nancy et une à Toulouse. La création de deux autres chambres territoriales, à Nantes et à Marseille au 1^{er} septembre 2025 est venue porter à 7 le nombre de chambres territoriales en 2025.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	51 994 748	44 768 165	51 994 748	44 768 165
Rémunérations d'activité	33 044 185	29 132 877	33 044 185	29 132 877
Cotisations et contributions sociales	18 560 062	14 902 338	18 560 062	14 902 338
Prestations sociales et allocations diverses	390 501	732 950	390 501	732 950
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		150		150
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		150		150
Total	51 994 748	44 768 315	51 994 748	44 768 315

En 2025, 656 ETPT ont été affectés à cette action, dont 1 membre du Conseil d'État au titre de la présidence de la Cour, considérant que le président est affecté à l'action « soutien » pour la moitié de son temps, 28 magistrats administratifs ainsi que 628 agents (rapporteurs, secrétaires d'audience, etc.).

La réalisation inférieure à la prévision s'explique essentiellement par une sous-consommation des ETPT, du fait de dates d'entrée plus tardives et de dates de sortie plus précoces pour les agents de la CNDA.

Les dépenses de fonctionnement constatées sur cette action résultent d'une erreur d'imputation de transports et déplacements.

ACTION**08 – Tribunal du stationnement payant**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Tribunal du stationnement payant	9 226 516 10 347 219		9 226 516 10 347 219	9 226 516 10 347 219		9 226 516 10 347 219

L'action 8 retrace l'activité du tribunal du stationnement payant (TSP), qui a remplacé au 1^{er} janvier 2025 la commission du contentieux du stationnement payant.

Le TSP est une juridiction administrative spécialisée à compétence nationale, qui a pour mission de juger les litiges portant exclusivement sur le stationnement payant, sous le contrôle de cassation du Conseil d'État.

Implanté à Limoges (Haute-Vienne), le tribunal est composé de magistrats administratifs permanents assistés par des agents de greffe. Rattaché jusqu'en 2023 au ministère de l'intérieur, le service du greffe a été transféré au programme 165 le 1^{er} janvier 2024.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 226 516	10 347 219	9 226 516	10 347 219
Rémunérations d'activité	5 863 721	6 415 743	5 863 721	6 415 743
Cotisations et contributions sociales	3 293 500	3 803 786	3 293 500	3 803 786
Prestations sociales et allocations diverses	69 295	127 690	69 295	127 690
Total	9 226 516	10 347 219	9 226 516	10 347 219

En 2025, 152 ETPT ont été affectés à cette action, dont 14 magistrats administratifs et 138 agents de greffe.

La consommation des crédits est légèrement supérieure à la prévision en raison d'un nombre plus important d'ETPT d'agents de greffe affectés à cette action.

PROGRAMME 126

Conseil économique, social et environnemental

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry BEAUDET

Président du Conseil économique, social et environnemental

Responsable du programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

Troisième assemblée constitutionnelle du pays, réunissant l'ensemble des corps intermédiaires, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est le trait d'union entre l'État et la société civile. Il a pour mission d'éclairer par ses recommandations le débat et la décision publics. Sa réforme, portée par la loi organique du 15 janvier 2021 qui a modifié l'ordonnance de 1958, en fait également désormais le lieu privilégié de l'expression de la participation citoyenne, que ce soit sur saisine du Premier ministre, de la présidence de l'Assemblée nationale ou de celle du Sénat, ou sur auto-saisine.

Pour l'année 2025, le CESE a poursuivi son activité selon ses trois axes stratégiques :

- Son activité d'assemblée consultative auprès des pouvoirs publics, sur les sujets économiques, sociaux et environnementaux,
- La mise en œuvre de la participation citoyenne sous toutes ses formes avec l'organisation en particulier de la **Convention citoyenne sur les temps de l'enfant**,
- La promotion de ses travaux et le renforcement de son rayonnement afin de contribuer pleinement au débat public.

S'agissant de l'activité consultative, en 2025, le CESE a adopté 29 travaux dont 18 avis, 5 contributions, 3 déclarations, 1 résolution et 2 études. Le contexte politique explique le nombre limité de saisines gouvernementales. À côté des travaux annuels classiques (rapport annuel sur l'état de la France, obligation figurant dans le décret n° 84-822 du 6 septembre 1984 relatif à l'organisation du CESE ; avis sur le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale), on peut retenir au titre de l'année 2025 : une contribution au secrétariat général des affaires européennes sur le programme national de réformes ; une contribution au ministère chargé du travail pour alimenter son rapport annuel sur les conditions de travail ; une contribution exceptionnelle au débat européen en répondant à une sollicitation de plusieurs groupes du Parlement européen sur les enjeux relatifs à l'acier, l'automobile et la préférence européenne en matière de marchés publics.

Dans le cadre du suivi des actions d'influence permettant de mesurer la dynamique de promotion des avis, plus de 880 actions ont été recensées à fin décembre 2025. À titre d'exemple, la Commission travail-emploi a réalisé plus de 20 rencontres avec des parlementaires ou avec des membres du gouvernement, participé à près de 80 colloques et autres événements. Par ailleurs, le CESE a recours à l'intelligence artificielle pour suivre l'impact de ses travaux et identifier les avis et rapports repris à l'appui des débats parlementaires.

En matière de participation citoyenne, l'essentiel de l'activité du CESE en 2025 a été consacré à la préparation et à l'animation de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE), de juin à novembre. La CCTE a réuni 133 citoyens et citoyennes tirés au sort, représentatifs de la diversité de la population française, pour s'informer, débattre, formuler des propositions et répondre à une question de société posée par les pouvoirs publics. La CCTE a réuni 133 citoyennes et citoyens tirés au sort entre juin et novembre 2025 au terme de 7 sessions de travail, le rapport final a été approuvé le 23 novembre 2025. Conformément à la lettre de saisine du Premier ministre, la Convention citoyenne a été complétée par deux dispositifs, qui ont nourri les travaux des citoyens tirés au sort :

- un panel de 20 enfants et adolescents (de 12 à 17 ans), qui s'est réuni deux fois à l'automne 2025 et a remis son propre rapport ;
- l'organisation d'une trentaine d'ateliers dans les territoires, durant tout l'été 2025, pour examiner les spécificités liées aux lieux de vie (zones urbaines, rurales, quartiers prioritaires ou outre-mer).

Le rôle central du vivier d'animateurs interne est à souligner : dans le cadre de la CCTE, la moitié du collectif d'animateurs (composé de 30 animateurs et vérificateurs de faits présents lors des week-ends de sessions pour accompagner les citoyens) était constitué d'agents du CESE. Grâce à ce vivier d'animateurs formés aux techniques d'animation et de facilitation de groupes citoyens, et qui interviennent sur l'ensemble des dispositifs délibératifs organisés par le CESE, le Conseil a drastiquement réduit le recours à des consultants privés.

Au-delà de la CCTE, quatre avis du CESE ont été élaborés en intégrant une démarche de participation citoyenne en 2025 :

- intelligence artificielle (adopté en janvier 2025) : commission mixte associant 12 citoyens ;
- santé mentale des jeunes (adopté en octobre 2025) : panel de 20 enfants et d'adolescents accueillis 2 fois 3 jours au CESE ;
- aides de l'Union européenne (adopté en octobre 2025) : journée délibérative réunissant 30 citoyens ;
- précarité au travail (adopté en novembre 2025) : ateliers dans les territoires ayant réunis 50 citoyens.

S'agissant du rayonnement du CESE à l'international, un dialogue soutenu a été entretenu en 2025 avec les homologues du CESE, en Europe et à l'international. En 2025, le CESE a activement participé à l'élaboration de la position commune adoptée par les Conseils économiques et sociaux de l'Union Européenne sur « Améliorer les conditions de vie et de travail dans l'Union Européenne : le rôle de la société civile organisée ». Plusieurs travaux du CESE ont été présentés par les rapporteurs au Comité économique et social européen.

Le CESE a également organisé un événement dans le cadre de l'Erasmus des sociétés civiles organisées en novembre 2025 autour de la défense de la démocratie européenne, avec plus de 100 participants, dont 12 Conseils de l'Union européenne, le Comité économique et social européen et des représentants des États candidats à l'Union européenne.

Enfin, le CESE a poursuivi ses travaux avec l'Union des conseils économiques et sociaux francophones (UCESIF) dont il a assuré la présidence tournante jusqu'en mai 2025. Il a également poursuivi la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération et d'échanges de bonnes pratiques avec le CESE du Maroc, avec des sessions de travail à Rabat (juillet 2025) et à Paris (novembre 2025), notamment autour de la gestion du dissensus et de la participation citoyenne. Il a poursuivi l'accompagnement des gouvernements moldaves et albanais dans la mise en place d'une institution similaire permettant d'organiser un dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile (remise d'un rapport au Premier ministre albanais, organisation de séminaires, accueil de parlementaires).

En matière de gestion, le CESE a travaillé à la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement qui contient un ambitieux projet de modernisation et de rénovation du Palais d'Iéna. Les engagements ont été signés et le début des gros travaux est prévu pour 2026. Ces travaux sont financés sur les ressources propres du CESE.

Enfin, **le rapport de la Cour des comptes** a été rendu public le 10 juillet 2025 tandis que celui du député Labaronne a été présenté en Commission des finances le 2 juillet 2025. Le CESE s'est attaché à mettre en œuvre les préconisations contenues dans ses rapports. Ainsi, le 10 décembre 2025 un arrêté sur le temps de travail permettant le respect des 1.607 heures a été signé. De même, le règlement intérieur du CESE a été modifié par le décret n° 2025-982 du 20 octobre 2025 pour intégrer les modifications demandées par la Cour et notamment la mise en place d'un visa des engagements par les questeurs. Enfin, la centralisation des comptes du CESE dans les comptes de l'État est largement engagée, en lien avec le bureau de la réglementation comptable à Bercy, et devrait aboutir en 2026.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Conseiller les pouvoirs publics

INDICATEUR 1.1 : Origine des saisines

INDICATEUR 1.2 : Participation citoyenne

INDICATEUR 1.3 : Visibilité du CESE

OBJECTIF 2 : Participer à la transition sociale, écologique et éducative

INDICATEUR 2.1 : Gestion environnementale du CESE

OBJECTIF 3 : Dialoguer et coopérer avec les instances consultatives créées auprès des collectivités

INDICATEUR 3.1 : Interagir avec les territoires

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Conseiller les pouvoirs publics

L'objectif n° 1 comporte trois indicateurs, divisés en quatre sous-indicateurs.

Indicateur 1.1. : origine des saisines

Le CESE rend des avis, notamment aux pouvoirs publics, afin d'éclairer le débat public. Il peut dans ce cadre être saisi par le Gouvernement, le Parlement et par voie de pétition citoyenne. Ainsi, les sous-indicateurs 1.1.1 et 1.1.2 présentent la répartition par modes de saisine des travaux adoptés (saisines parlementaires ou gouvernementales et saisines d'initiatives).

Indicateur 1.2. : participation citoyenne

Composante essentielle de la réforme du CESE, l'indicateur 1.2 présente le pourcentage de travaux associant la participation de citoyennes et de citoyens aux travaux du CESE.

Il est indiqué en commentaire le nombre de citoyennes et de citoyens ayant été associés à la réalisation des travaux du CESE selon le type de dispositif participatif.

Le pourcentage de travaux associant la participation de citoyennes et citoyens. Il est suivi par la direction de la participation citoyenne en lien avec la direction des services consultatifs. Il rapporte le nombre de travaux qui ont

Indicateur 1.3. : visibilité du CESE

Le CESE renforce la visibilité des travaux de l'assemblée par des actions de communication vers les partenaires du CESE. Ainsi, le sous-indicateur 1.3.1 présente la visibilité du CESE à travers les retombées presse.

INDICATEUR

1.1 – Origine des saisines

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des travaux résultant d'une saisine parlementaire ou gouvernementale	%	17	25	25	20	absence amélioration	20
Part des travaux résultant d'une saisine d'initiative	%	83	75	75	80	cible atteinte	80

Commentaires techniques

Seuls les travaux présentés ou adoptés en plénière sont valorisés (ne sont pas prises en compte les contributions externes études et déclarations). Les saisines issues d'une pétition citoyenne sont prises en compte dans les saisines d'initiative.

Source des données : direction des services consultatifs.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le CESE a adopté 29 travaux dont 18 avis. Il a par ailleurs organisé 14 événements pour la valorisation des travaux consultatifs.

Il a été saisi sur la loi de programmation pour Mayotte, sur les temps de l'enfant (travail consultatif auquel s'est adossée la convention citoyenne) et a rendu sa contribution à la saisine du SGAE sur le programme de stabilité à moyen terme.

À ces saisines s'est ajoutée la saisine obligatoire relative au rapport annuel sur l'état de la France (RAEF). Le CESE a également traité une saisine innovante initiée par quelques groupes du Parlement européen sur des enjeux industriels ou liés au marché intérieur.

Les auto-saisines restent prédominantes, notamment du fait de l'instabilité gouvernementale mais le travail de programmation du CESE lui a permis d'articuler ses travaux avec les enjeux du moment, notamment : la santé mentale des jeunes, la montée de la violence dans les réseaux sociaux, les 20 ans de la loi Handicap ou les 120 ans de la loi sur la laïcité.

Enfin, 2025 a vu s'amplifier la politique d'influence avec la publication – depuis 2024 – des contributions aux PLF et PLFSS et des notes de positionnement du CESE transmises aux parlementaires ou au gouvernement pour préciser la position du CESE sur les projets et propositions de lois en lien avec ses travaux.

INDICATEUR

1.2 – Participation citoyenne

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Pourcentage de travaux associant la participation de citoyennes et citoyens	%	17	45	20	15	absence amélioration	20

Commentaires techniques

Mode de calcul : Nombre de travaux produits en associant des citoyennes et des citoyens rapporté au nombre total des travaux.
Source des données : direction de la participation citoyenne et direction des services consultatifs.

ANALYSE DES RESULTATS

Le suivi du nombre de citoyen associés aux travaux est détaillé ci- dessous :

Nombre de citoyen associés aux travaux	Unité	2022 (Réalisations)	2023 (Réalisation)	2024 (Réalisation)	2025 (Cible)	2025 (Réalisation)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Participation en présentiel	Nbre	102	329	449	475	700	250	500	500
Participation numérique	Nbre	10 876	14 258	28 477	33 000	0	20 000	40 000	40 000

Participation en présentiel : une seule prise en compte quel que soit le nombre de jour
Participation en numérique : nombre de connections identifiées

L'année 2025 a été marquée par l'organisation de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE), du mois de juin au mois de novembre, soit 133 citoyennes et citoyens, avec 7 sessions de travail, couplé pour la première fois à des dispositifs participatifs complémentaires (ateliers dans les territoires, un panel de 20 enfants et adolescents).

Du fait de la mobilisation pour le CESE qu’implique un tel dispositif, le nombre de travaux du CESE ayant fait l’objet d’un dispositif participatif a connu une baisse par rapport aux années précédentes, d’une ampleur un peu plus importante que celle anticipée.

Trois travaux, réunissant 700 participants extérieurs, ont fait l’objet d’une participation citoyenne, à travers des dispositifs fondés sur le présentiel (aucun dispositif numérique de participation en 2025) :

- une commission mixte a réuni pendant 6 mois des citoyens et des conseillers CESE pour remettre un avis sur l’intelligence artificielle ;
- mise en place du premier panel d’enfants et d’adolescents, en réunissant 20 jeunes de 12 à 17 ans sur le thème de la santé mentale des jeunes ;
- une journée délibérative réunissant une vingtaine de participants sur l’avis relatif à la complexité des aides de l’Union européenne.

INDICATEUR

1.3 – Visibilité du CESE

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Visibilité du CESE à travers la presse	Nb	16 829	9 787	9 000	10 456	cible atteinte	9 800

Commentaires techniques

Mode de calcul : comptabilisation des articles parlant du CESE, à son initiative ou par d’autres entités. Seul le contenu relatif à l’activité de l’institution est pris en compte.

Source des données : direction de la communication.

ANALYSE DES RESULTATS

La stratégie de communication engagée a permis de franchir des paliers significatifs. Dans le sillage des années précédentes, la visibilité médiatique du CESE a augmenté de 6 % entre 2024 et 2025 (+30 % depuis 2020).

Ce rayonnement en croissance s’explique par :

- le choix de thématiques novatrices et/ou en lien avec l’actualité, permettant d’interpeller le grand public et les responsables politiques (aide sociale à l’enfance, sens de la peine, cannabis, intelligence artificielle) ;
- l’organisation de la CCTE, dont la couverture médiatique a été optimisée par une politique d’ouverture systématique des sessions de travail aux journalistes.

Au-delà du volume, la qualité de cette couverture s’est améliorée : en comparant la première convention dédiée au climat et la CCTE, on observe une meilleure identification du CESE, celui-ci étant désormais systématiquement citée comme l’organisateur de référence.

Cette influence institutionnelle s’accompagne d’une croissance notable sur les réseaux sociaux, où le nombre d’abonnés connaît une croissance très importante.

OBJECTIF

2 – Participer à la transition sociale, écologique et éducative

L'objectif 2 comporte un seul indicateur, composé de deux sous-indicateurs.

Indicateur 2.1 : gestion environnementale du CESE

Cet indicateur a vocation à refléter l'impact environnemental des activités exercées dans et en dehors des murs du palais. En effet, si le CESE travaille activement à limiter son impact carbone, les activités du Conseil supposent nécessairement des déplacements (convention citoyenne, déplacements à l'international, territoires ultra-marins) tandis que les caractéristiques du Palais d'Iéna contraignent les économies d'énergie.

Le Conseil s'est engagé dans une politique de suivi et de réduction de son impact carbone (démarche RSO engagée) que ce soit au niveau de son bâtiment classé aux monuments historiques que pour l'ensemble des déplacements réalisés par ses membres, les citoyens et les agents dans le cadre de leur mission.

Ce suivi est illustré notamment par deux postes d'émissions carbone inhérents à l'activité du CESE :

- sous-indicateur 2.1.1 « impact carbone des déplacements ». Les membres du CESE sont amenés à se déplacer, pour les besoins de leurs travaux, que ce soit pour venir siéger au palais d'Iéna (avec une représentation géographique vaste des membres y compris en Outre-mer), nourrir leurs avis d'éléments de terrain (en dehors du territoire métropolitain) ou encore assurer la représentation internationale de l'institution. La participation citoyenne engendre également des frais de déplacement.

- sous-indicateur 2.1.2 « bilan carbone du bâtiment ». L'État met à disposition du CESE le palais d'Iéna, bâtiment classé au titre des monuments historiques.

INDICATEUR

2.1 – Gestion environnementale du CESE

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Impact carbone des déplacements	Tonne de CO2	291	240	280	325	absence amélioration	251
Bilan carbone du bâtiment	kWh	2 596 000	2 632 103	2 500 000	2 560 000	cible atteinte	2 600 000

Commentaires techniques

Sous-indicateur 2.1.1 :

Mode de calcul : Bilan carbone effectué par un prestataire.

Sources des données : Prestataire, CESE.

Sous-indicateur 2.1.2 :

Mode de calcul : Relevés de consommation des fluides (gaz et électricité) assuré par le CESE.

Sources des données : Secrétariat général.

ANALYSE DES RESULTATS

L'impact carbone des déplacements est en forte hausse en 2025, à +36 %. Cette variation s'explique notamment par l'organisation de la CCTE (les déplacements des 133 citoyens, dont certains venant de territoires ultra-marins, représentent 10 % du total des émissions liées aux déplacements) et la hausse des déplacements des membres résidant dans les DOM-COM (63 % des déplacements ; les déplacements liés aux autres activités nationales et internationales représentant 27 %).

La stratégie RSO commence à produire des effets, notamment sur la diminution du bilan carbone du bâtiment (-3 % par rapport à 2024 mais encore légèrement supérieur à la cible).

Dans le sillage d'actions désormais pleinement intégrées (maîtrise des températures notamment, grâce à la diminution du chauffage les week-ends ou passage en mode économie, et à l'installation d'une chaudière moins énergivore), des améliorations supplémentaires sont programmées :

- à l'occasion des travaux de rénovation de la salle Hypostyle et de l'hémicycle, des études sont menées pour évaluer la possibilité de raccorder le Palais au système fraîcheur de Paris (réseau de froid urbain), permettant une meilleure régulation thermique des espaces ;
- la pose de panneaux photovoltaïques reste à l'étude afin d'accroître la part d'énergie renouvelable consommée par l'institution.

OBJECTIF

3 – Dialoguer et coopérer avec les instances consultatives créées auprès des collectivités

L'objectif n° 3 comporte un indicateur et un sous-indicateur.

Indicateur 3.1. : interagir avec les territoires

Le CESE, dans sa mission de nourrir le débat public et dans sa volonté de prendre en compte la diversité des situations territoriales dans cette mission, développe ses liens avec les instances consultatives des collectivités locales. Ainsi, le sous-indicateur 3.1.1 suit le pourcentage des travaux annuels associant de telles instances, selon trois modalités : la participation de membres de ces instances aux travaux du CESE ; les contributions écrites ou orales (auditions) de ces instances aux travaux du CESE ; les aller-vers, c'est-à-dire les déplacements des formations de travail du CESE auprès de ces instances.

INDICATEUR

3.1 – Interagir avec les territoires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Pourcentage des travaux annuels associant les instances consultatives créées auprès des collectivités territoriales	%	55	23	30	65	cible atteinte	40

Commentaires techniques

Mode de calcul : Nombre de contributions ou de déplacements associant les représentants territoriaux des instances consultatives des collectivités territoriales ou de leurs groupements, rapporté au nombre total de travaux du CESE.

Source des données : direction des services consultatifs.

Nota bene : L'indicateur ne permet pas de comptabiliser les cas fréquents où plusieurs modalités coexistent pour un même travail d'une formation (déplacement puis contribution écrite, etc.).

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le CESE a largement dépassé les objectifs qu'il s'était fixé dans l'association des instances consultatives territoriales à ses travaux. Sur l'ensemble des travaux (avis et études), le taux d'association atteint 65 %.

Cela témoigne d'une collaboration qui s'est durablement installée, qui découle de la procédure de programmation : tout projet de texte doit vérifier en amont la pertinence d'un appel aux CESER et CODEV pour contribuer aux travaux sous diverses formes (thématiques communes, présence aux délibérations, contributions écrites, etc.).

Il est à noter également que la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant comprenait un volet territorial pour permettre une contribution aux travaux au plus près du vécu des citoyens dans leurs rapports avec les collectivités territoriales.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2025</i> <i>Consommation 2025</i>				
04 – Travaux consultatifs	14 165 898 10 237 690	2 936 778 3 414 115	17 102 676 13 651 805	17 102 676
05 – Fonctions supports à l'institution	13 516 899 17 445 107	3 811 615 2 963 116	17 328 514 20 408 223	19 028 514
Total des AE prévues en LFI	27 682 797	6 748 393	34 431 190	36 131 190
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-371 162	-371 162	
Total des AE ouvertes	27 682 797	6 377 231	34 060 028	
Total des AE consommées	27 682 797	6 377 231	34 060 028	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2025</i> <i>Consommation 2025</i>				
04 – Travaux consultatifs	14 165 898 10 237 690	2 936 778 3 414 115	17 102 676 13 651 805	17 102 676
05 – Fonctions supports à l'institution	13 516 899 17 445 107	3 811 615 2 963 116	17 328 514 20 408 223	19 028 514
Total des CP prévus en LFI	27 682 797	6 748 393	34 431 190	36 131 190
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-371 162	-371 162	
Total des CP ouverts	27 682 797	6 377 231	34 060 028	
Total des CP consommés	27 682 797	6 377 231	34 060 028	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Travaux consultatifs	25 582 381 18 477 699	6 481 340 4 364 770	32 063 721	32 063 721 22 842 469
05 – Fonctions supports à l'institution	10 247 284 17 192 129	2 596 167 6 183 703	12 843 451	14 543 451 23 375 832
Total des AE prévues en LFI	35 829 665	9 077 507	44 907 172	46 607 172
Total des AE consommées	35 669 828	10 548 473		46 218 301

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
04 – Travaux consultatifs	25 582 381 18 477 699	6 481 340 4 364 770	32 063 721	32 063 721 22 842 469
05 – Fonctions supports à l'institution	10 247 284 17 192 129	2 596 167 6 183 703	12 843 451	14 543 451 23 375 832
Total des CP prévus en LFI	35 829 665	9 077 507	44 907 172	46 607 172
Total des CP consommés	35 669 828	10 548 473		46 218 301

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	35 669 828	27 682 797	27 682 797	35 669 828	27 682 797	27 682 797
Rémunérations d'activité	28 591 973	22 127 220	22 203 174	28 591 973	22 127 220	22 203 174
Cotisations et contributions sociales	6 723 960	5 277 797	5 205 641	6 723 960	5 277 797	5 205 641
Prestations sociales et allocations diverses	353 895	277 780	273 982	353 895	277 780	273 982
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	10 548 473	6 748 393	6 377 231	10 548 473	6 748 393	6 377 231
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 548 473	6 748 393	6 377 231	10 548 473	6 748 393	6 377 231
Total hors FdC et AdP		34 431 190			34 431 190	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-371 162			-371 162	
Total*	46 218 301	34 060 028	34 060 028	46 218 301	34 060 028	34 060 028

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel		170 000			170 000	
Autres natures de dépenses		1 530 000			1 530 000	
Total		1 700 000			1 700 000	

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						371 162		371 162
Total						371 162		371 162

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						371 162		371 162

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
04 – Travaux consultatifs	14 165 898 10 237 690	2 936 778 3 414 115	17 102 676 13 651 805	14 165 898 10 237 690	2 936 778 3 414 115	17 102 676 13 651 805
05 – Fonctions supports à l'institution	13 516 899 17 445 107	3 811 615 2 963 116	19 028 514 20 408 223	13 516 899 17 445 107	3 811 615 2 963 116	19 028 514 20 408 223
Total des crédits prévus en LFI *	27 682 797	6 748 393	34 431 190	27 682 797	6 748 393	34 431 190
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-371 162	-371 162		-371 162	-371 162
Total des crédits ouverts	27 682 797	6 377 231	34 060 028	27 682 797	6 377 231	34 060 028
Total des crédits consommés	27 682 797	6 377 231	34 060 028	27 682 797	6 377 231	34 060 028
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	27 777 882	7 077 507	34 855 389	27 777 882	7 077 507	34 855 389
Amendements	-95 085	-329 114	-424 199	-95 085	-329 114	-424 199
LFI	27 682 797	6 748 393	34 431 190	27 682 797	6 748 393	34 431 190

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Conformément au décret 2017-934 du 10 mai 2017 relatif au régime administratif et financier du Conseil économique, social et environnemental, celui-ci perçoit directement ses recettes propres (valorisation des espaces du palais d'Iéna et mécénat). Ces recettes financent l'entretien lourd, les travaux immobiliers du Palais d'Iéna ainsi que les investissements informatiques nécessaires à la modernisation et à la sécurisation des outils de travail de l'institution, dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement 2025-2028 (21 M€ prévus en totalité). En effet, aucun crédit n'est alloué en T5 au CESE dans les lois de finances.

En 2025, ces recettes propres se sont élevées à 2 976 582 euros dont 2 489 420 euros de redevance d'occupation du palais d'Iéna. Elles ont été intégralement consommées.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	138 414	371 162	509 576	138 414	371 162	509 576
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	-138 414	-371 162	-509 576	-138 414	-371 162	-509 576
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	0,00	16,51	19,00	0,00	15,17	-3,83
1135 – Catégorie A	0,00	33,75	22,00	0,00	32,43	+10,43
1136 – Catégorie B	0,00	14,87	22,00	0,00	14,82	-7,18
1137 – Catégorie C	0,00	46,04	66,00	0,00	43,88	-22,12
1138 – Contractuels	0,00	39,53	25,00	0,00	45,52	+20,52
Total	0,00	150,70	154,00	0,00	151,82	-2,18

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1134 – Catégorie A +	0,00	0,00	-0,01	-1,33	-0,50	-0,83
1135 – Catégorie A	0,00	0,00	-0,23	-1,09	-0,67	-0,42
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	+0,45	-0,50	+0,83	-1,33
1137 – Catégorie C	0,00	0,00	-0,50	-1,66	-0,83	-0,83
1138 – Contractuels	0,00	0,00	+1,60	+4,39	+2,50	+1,89
Total	0,00	0,00	+1,31	-0,19	+1,33	-1,52

La gestion du plafond d'emplois en 2025 a répondu à l'objectif de saturation de ce plafond (réduction de la vacance sous plafond à -1,5 ETPT contre -3,3 ETPT en 2024).

Les corrections techniques permettent de corriger les erreurs d'arrondis et de prendre en compte certaines situations individuelles (notamment le passage en congé de longue durée).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	1,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	-1,00	0,00
1135 – Catégorie A	4,00	2,00	5,00	3,00	0,00	4,00	-1,00	+1,00
1136 – Catégorie B	3,00	1,00	5,00	1,00	0,00	5,00	-2,00	+1,00
1137 – Catégorie C	2,00	2,00	8,00	0,00	0,00	0,00	-2,00	-1,00
1138 – Contractuels	6,66	0,44	8,00	7,00	0,00	5,00	+0,34	0,00
Total	16,66	6,44		11,00	0,00		-5,66	+1,00

En 2025, afin d'absorber les renforts ponctuels nécessités par la conduite de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, les embauches structurelles prévues au 2^e semestre 2025 ont été reportées au 1^{er} trimestre 2026. De ce fait, le schéma d'emploi est en forte baisse au 31 décembre 2025.

D'une manière générale, le CESE réinterroge systématiquement les remplacements de départ en retraite en vue de leur redéploiement, en fonction de certains besoins spécifiques ou de leur non-remplacement dans un souci d'efficience.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2025	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025</i>
Administration centrale	154,00	151,82	0,00	0,00	+1,31	-0,19	+1,33	-1,52
Total	154,00	151,82	0,00	0,00	+1,31	-0,19	+1,33	-1,52

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	+1,00	146,72
Total	+1,00	146,72

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
04 – Travaux consultatifs	63,00	54,47
05 – Fonctions supports à l'institution	91,00	97,35
Total	154,00	151,82
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2,00	0,03	0,03

Deux apprentis sont employés au CESE au sein de la direction des systèmes d'information et usages numériques et au sein du pôle évènementiel de la direction administrative et financière.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le ratio interministériel d'efficience de la gestion des ressources humaines compare les effectifs gérants (en ETPT), consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (pilotage, recrutements, administration, formation, paye, conditions de travail...), rapportés aux effectifs gérés (effectif physique moyen rémunéré, y compris les personnels temporaires).

Source des données : département des ressources humaines et données RH de l'application de paie Gapaie.

Mode de calcul : au numérateur, les effectifs gérants ; au dénominateur, les effectifs gérés.

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		152
Effectifs gérants	6,39	4,21 %
administrant et gérant	4,00	2,63 %
organisant la formation	0,24	0,16 %
consacrés aux conditions de travail	0,48	0,32 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	1,68	1,10 %

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	28 591 973	22 127 220	22 203 174
Cotisations et contributions sociales	6 723 960	5 277 797	5 205 641
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	2 988 465	2 988 465	2 988 465
– Civils (y.c. ATI)	2 988 465	2 988 465	2 988 465

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	3 735 495	2 289 332	2 217 176
Prestations sociales et allocations diverses	353 895	277 780	273 982
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	35 669 828	27 682 797	27 682 797
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	32 681 363	24 694 332	24 694 332
FdC et AdP prévus en titre 2		170 000	

Au CESE, le T2 ne correspond que pour partie aux charges de personnel administratif du CESE. Il intègre en effet également :

- les indemnités versées aux membres ainsi que les cotisations patronales dues à la CNAV au titre des membres actifs (uniquement pour les membres ayant rejoint le CESE depuis le 1^{er} septembre 2023) ;
- les indemnités versées aux citoyens associés aux dispositifs participatifs mis en œuvre ;
- les indemnités du collège de déontologie.

Les dotations aux groupes sont comptabilisées depuis 2022 sur le HT2.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	24,43
Exécution 2024 hors CAS Pensions	32,68
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	-8,20
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,05
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	-0,05
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	0,14
EAP schéma d'emplois 2024	
Schéma d'emplois 2025	0,14
Mesures catégorielles	
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,07
GVT positif	0,10
GVT négatif	-0,03
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-0,09
Indemnisation des jours de CET	0,06
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-0,16
Autres variations des dépenses de personnel	0,15
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,15
Autres variations	
Total	24,69

Au sein de la ligne « Prestations sociales et allocations diverses », 0,14 M€ ont été consacrés au paiement des allocations au retour à l'emploi de 9 anciens agents du CESE.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	0	134 322	118 121	0	122 278	108 104
1135 – Catégorie A	82 355	89 229	93 765	74 149	81 276	85 624
1136 – Catégorie B	58 075	67 017	70 760	52 153	58 482	65 181
1137 – Catégorie C	0	58 078	61 785	0	52 928	56 632
1138 – Contractuels	65 552	91 821	85 240	49 754	69 104	62 484

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	150	221 512		221 512
Famille, vacances	20	5 350		5 350
Mutuelles, associations	325	15 000		15 000
Autres	150	13 774		13 774
Total		255 636		255 636

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 6 377 231	CP ouverts en 2025 * (P1) 6 377 231
AE engagées en 2025 (E2) 6 377 231	CP consommés en 2025 (P2) 6 377 231
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 6 377 231
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 0						
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0						
						
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 6 377 231	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) -6 377 231		
AE engagées en 2025 (E2) 6 377 231	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 0	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 6 377 231		
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 0		
						
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 0	
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 0	

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

04 – Travaux consultatifs

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Travaux consultatifs	14 165 898 10 237 690	2 936 778 3 414 115	17 102 676 13 651 805	14 165 898 10 237 690	2 936 778 3 414 115	17 102 676 13 651 805

Le CESE peut être saisi par le Gouvernement et le Parlement de toute question à caractère économique, social et environnemental ; il donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret, ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumises.

Le Gouvernement doit, en outre, consulter le CESE sur les projets de loi de programmation à caractère économique, social et environnemental et peut le consulter sur ceux définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques.

Le CESE peut également être saisi par voie de pétition citoyenne. Il peut, enfin, s'auto-saisir des sujets en lien avec son objet. Par ailleurs, depuis la réforme de 2021, il est devenu la chambre de recueil de la parole citoyenne.

L'action 04 – Travaux consultatifs recouvre : les dépenses liées aux travaux menés par le CESE dans le cadre des saisines, avis, résolutions et déclarations ainsi que les travaux relatifs à la participation citoyenne ; les frais liés aux membres (indemnités, frais de déplacements, dotations aux groupes) ainsi qu'aux citoyens.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	14 165 898	10 237 690	14 165 898	10 237 690
Rémunérations d'activité	11 322 987	8 190 151	11 322 987	8 190 151
Cotisations et contributions sociales	2 700 765	1 945 161	2 700 765	1 945 161
Prestations sociales et allocations diverses	142 146	102 378	142 146	102 378

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 936 778	3 414 115	2 936 778	3 414 115
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 936 778	3 414 115	2 936 778	3 414 115
Total	17 102 676	13 651 805	17 102 676	13 651 805

Une fonction consultative au cœur des enjeux de société

En 2025, le CESE a été saisi par le gouvernement sur le projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte. Il a également, en lien avec la convention citoyenne relative aux temps de l'enfant, traité sur le plan consultatif cette saisine. Il a rendu par ailleurs deux travaux sur saisines externes : une contribution au Parlement européen sur l'acier, l'automobile et la préférence communautaire et une contribution à la direction générale du travail sur le bilan annuel des conditions de travail.

Les liens étroits avec les CESER et les CODEV se sont fortement développés. 14 travaux – événements compris – ont associé ces instances consultatives locales. Ce fut notamment le cas pour le rapport annuel sur l'état de la France, le travail consultatif sur les temps de l'enfant, la complexité des aides européennes et de leur visibilité dans les territoires, la restauration de la nature et l'événement avec la CNDP sur cette dernière thématique.

Hormis les saisines gouvernementales ou parlementaires, le CESE, grâce à sa programmation annuelle et à une veille constante sur l'actualité politique, économique et sociale, s'est saisi d'enjeux importants pour apporter sa contribution à l'exécutif et au Parlement et faire entendre la voix de la société civile sur des thématiques telles que : la santé mentale des jeunes, l'émergence de l'intelligence artificielle et son impact sur le travail et l'environnement, la conférence des Nations unies sur les océans à l'occasion du sommet de Nice de juin 2025, la question du logement avec l'avis sur l'habitat. Des événements importants ont permis également de rappeler l'attachement de l'institution à ces enjeux nationaux : événement sur les 120 ans de la loi sur la laïcité, événement sur les 10 ans de la COP21 de 2015 ou célébration des 80 ans d'existence de la Sécurité sociale.

Enfin, depuis 2024, le CESE prend part aux débats sur le PLF et le PLFSS en transmettant aux parlementaires et à l'exécutif deux contributions respectivement sur ces deux textes afin de communiquer son positionnement sur les dispositions de ces textes. Cette contribution s'appuie sur l'ensemble des travaux adoptés récemment, notamment au cours de la mandature en cours, et permet de faire connaître la position de la société civile organisée sur les grands choix opérés dans ces textes.

Des relations fortes avec les homologues européens et internationaux

Le CESE entretient un dialogue soutenu avec ses homologues, en Europe et à l'international, assurant ainsi le rayonnement et l'influence de l'institution et de ses travaux.

Les échanges entre le CESE et les institutions européennes sont étroits et réguliers. En 2025, le CESE a activement participé à l'élaboration de la position commune adoptée par les Conseils économiques et sociaux de l'UE « Améliorer les conditions de vie et de travail dans l'UE : le rôle de la société civile organisée ». Plusieurs travaux du CESE ont été présentés par les rapporteurs au Comité économique et social européen, notamment « Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l'Océan une étape déterminante pour la protection de l'Océan », « Quel avenir pour le Pacte vert pour l'Europe et ses citoyens ? » ou « Complexité des aides de l'Union européenne et visibilité de son action ». Le CESE s'attache également à faire entendre sa voix en répondant aux appels à contributions de la Commission européenne, par exemple, au premier semestre 2025, autour des avis « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique » ou « L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques ».

Le CESE a organisé l'évènement « Erasmus des sociétés civiles organisées » en novembre 2025 autour de la défense de la démocratie européenne, avec plus de 100 participants, dont 12 Conseils de l'Union européenne, le Comité économique et social européen et des représentants des États candidats à l'Union européenne.

Avec ces pays candidats, après la remise, par le Président Beaudet, en janvier 2025 du rapport du CESE « Structuration du dialogue entre pouvoirs publics et organisations de la société civile » au Premier ministre albanais, le Conseil a poursuivi son accompagnement à la création d'un comité économique et social en Albanie. Par ailleurs, en mars 2025, le CESE a accueilli une délégation de parlementaires moldaves pour une présentation de ses travaux en matière sociale et, en juillet 2025, il a organisé un séminaire sur les dispositifs de participation citoyenne avec le Secrétariat général du gouvernement moldave.

Au plan international, le CESE a poursuivi ses travaux avec l'Union des conseils économiques et sociaux francophones (UCESIF) dont il a assuré la présidence tournante jusqu'en mai 2025. Le CESE a contribué à l'élaboration du document collectif « Renforcer la gouvernance de l'eau dans l'espace francophone à travers le Nexus Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes » adopté en mai 2025.

Le CESE a poursuivi la mise en œuvre de de l'accord-cadre de coopération et d'échanges de bonnes pratiques avec le CESE du Maroc, avec des sessions de travail à Rabat (juillet 2025) et à Paris (novembre 2025), notamment autour de la gestion du dissensus et de la participation citoyenne.

Enfin, le CESE a accueilli de nombreuses délégations de hauts fonctionnaires, notamment venues du Vietnam, du Kazakhstan ou de Corée du Sud, pour leur présenter son rôle et son fonctionnement.

Le rôle moteur du CESE en tant qu'acteur de la parole citoyenne

S'agissant de la participation citoyenne, l'année 2025 a été marquée par l'organisation de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant, réunissant 133 citoyennes et citoyens durant 7 sessions au Palais d'Iéna, entre les mois de juin et de novembre. Cette Convention citoyenne a marqué un tournant dans la montée en compétences de l'institution en matière de participation citoyenne : 50 % de l'équipe d'animation était internalisée, c'est-à-dire que 15 des 30 animateurs présents chaque session étaient des agents du CESE, formés aux méthodes d'animation. En réduisant drastiquement le recours à des prestations externes, le CESE a fait la preuve de sa capacité de gestion, d'organisation et d'application d'un dispositif aussi complexe et complet qu'une convention citoyenne.

Par ailleurs, les travaux de convention citoyenne se sont nourris de deux dispositifs complémentaires : un panel de 20 enfants et adolescents s'est réuni durant 2 sessions ; une trentaine d'ateliers ont été organisés dans les territoires, réunissant plus de 500 personnes (élus, enfants de 6 à 12 ans et professionnels du secteur).

Au-delà de la CCTE, quatre avis du CESE ont été élaborés en intégrant une démarche de participation citoyenne en 2025 :

- intelligence artificielle (adopté en janvier 2025) : commission mixte intégrant 12 citoyens tout au long des travaux ;
- santé mentale des jeunes (adopté en octobre 2025) : panel de 20 enfants et d'adolescents accueillis 2 fois 3 jours au CESE ;
- aides de l'UE (adopté en octobre 2025) : journée délibérative réunissant 30 citoyens ;
- précarité au travail (adopté en novembre 2025) : ateliers dans les territoires ayant réunis 50 citoyens.

ACTION**05 – Fonctions supports à l'institution**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Fonctions supports à l'institution	13 686 899 17 445 107	5 341 615 2 963 116	19 028 514 20 408 223	13 686 899 17 445 107	5 341 615 2 963 116	19 028 514 20 408 223

L'action 05 « Fonctions supports à l'institution » recouvre les dépenses indispensables au fonctionnement de l'institution. Il s'agit notamment des dépenses liées à la maintenance et à la gestion du bâtiment, aux ressources humaines, à l'informatique, à la communication, aux moyens généraux ainsi qu'au personnel administratif des fonctions supports du CESE. Ces dépenses intègrent également les dépenses liées à la valorisation du Palais d'Iéna, qui sont en partie refacturées aux organisateurs d'évènements.

Cette gestion de l'institution concerne les 154 agents du CESE, les 175 membres et les 870 pensionnés, soit une population totale gérée de près de 1 200 personnes.

Outre la rémunération des agents et contractuels de l'institution relevant des fonctions d'appui, les dépenses relevant de l'action 05 comprennent notamment les dépenses de maintenance et d'entretien du Palais d'Iéna, les dépenses informatiques (infrastructure réseau, matériels et logiciels ainsi que sécurisation et sauvegardes), les fluides, les dépenses de communication internes et externes, les dépenses de documentation et d'archivage ainsi que la gestion de la sécurité du Palais.

L'ensemble de ces dépenses font l'objet d'un suivi mensuel par direction, en vue d'une maîtrise des coûts au plus juste des besoins et en accord avec les orientations stratégiques données par la gouvernance de l'institution.

Le CESE ne perçoit pas de crédits de l'État sur le titre 5 (investissement), dont les dépenses sont intégralement financées par les ressources propres de l'établissement (mécénat, redevances d'occupation du domaine public). L'institution s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur 5 ans (2023-2027) qui s'articule autour de quatre axes stratégiques, qui guident la priorisation et la sélection des projets d'investissement. Ces axes reflètent les enjeux clés du CESE et son ambition de s'adapter aux évolutions de la société tout en préservant son héritage : renforcer l'attractivité, préserver le patrimoine historique, s'adapter aux nouveaux usages et améliorer la performance environnementale.

En 2025, le CESE a ainsi financé 3 M€ d'investissement dans le cadre de ce PPI.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	13 686 899	17 445 107	13 686 899	17 445 107
Rémunérations d'activité	10 974 233	14 013 023	10 974 233	14 013 023
Cotisations et contributions sociales	2 577 032	3 260 480	2 577 032	3 260 480
Prestations sociales et allocations diverses	135 634	171 604	135 634	171 604
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 341 615	2 963 116	5 341 615	2 963 116
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 341 615	2 963 116	5 341 615	2 963 116
Total	19 028 514	20 408 223	19 028 514	20 408 223

La rénovation du patrimoine au cœur du plan pluriannuel d'investissement

S'agissant des travaux du Palais, après la réception en 2024 de l'aménagement du toit terrasse, les efforts se sont portés en 2025 sur les espaces intérieurs. Les travaux du village, lieu convivial ouvert aux publics, se sont poursuivis, et l'ensemble des bureaux des groupes ont été rénovés, ainsi que le couloir de ces bureaux et le vaste pallier attenant.

Concomitamment à la nomination d'un nouvel architecte en chef des monuments historiques, un accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été mis en place pour assister le CESE dans le pilotage du projet de rénovation de la salle hypostyle et de l'hémicycle. Cette collaboration a permis l'obtention de l'accord de la DRAC début 2026 pour la rénovation de l'hémicycle, tandis que le dossier d'autorisation de travaux pour la rénovation de la salle hypostyle et des espaces attenants va être déposé avant la fin du premier trimestre. Enfin, sur le plan de la maintenance, le CESE a continué son plan de passage à l'éclairage led, et il a terminé la modernisation de sa gestion technique bâtiminaire, afin d'optimiser la gestion du chauffage et de la climatisation.

Le déploiement d'une modernisation des usages numériques

S'agissant de l'informatique, l'année 2025 a permis de poursuivre la modernisation des salles de réunion et de l'infrastructure (serveurs et sécurité), lancer le renouvellement du parc de PC à destination des agents et développer de nouveaux outils informatiques pour les processus métiers (gestion des amendements, portail applicatif à destination des conseillers, agent IA interne, outil de veille) et administratifs (changement du SI RH, amélioration de la gestion du présentisme des conseillers et des citoyens) du CESE.

La composante environnementale : enjeu majeur de la politique du CESE

Le CESE s'est engagé à intégrer les principes du développement durable dans l'ensemble de ses activités et a adopté une politique RSO forte. Le Plan pluriannuel d'investissement intègre ainsi des investissements dont l'objectif premier est la réduction de l'impact environnemental du Palais d'Iéna via l'amélioration de son efficacité énergétique et la promotion de pratiques plus responsables. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique, le CESE a plusieurs projets visant à réduire l'impact environnemental du Palais d'Iéna en améliorant son efficacité énergétique :

- généralisation des LED pour l'éclairage ;
- modernisation de la gestion technique bâtiminaire (GTB) ;
- installation d'un chauffe-eau thermodynamique ;
- raccordement au réseau de froid de la Ville de Paris pour le rafraîchissement des espaces ;
- mise en place de panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie renouvelable.

De plus, le CESE s'engage également dans une démarche RSO pour l'informatique, avec la réalisation d'un audit de ses données afin d'optimiser les volumétries de données notamment.

PROGRAMME 164

Cour des comptes et autres juridictions financières

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Amélie de MONTCHALIN

Première présidente de la Cour des comptes

Responsable du programme n° 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

Précisions sur le changement de responsable du programme

Nommée Première présidente de la Cour des comptes par le Président de la République lors du conseil des ministres du 11 février 2026, Amélie de Montchalin a pris ses fonctions le 24 février 2026 à la tête de l'institution. Elle succède à Pierre Moscovici, nommé à la Cour des comptes européenne le 1^{er} janvier dernier, après un intérim assuré par Carine Camby, doyenne des présidents de chambre de la Cour.

Le programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » regroupe les moyens nécessaires au fonctionnement des juridictions financières, dans le cadre de la mise en œuvre des articles 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Dans cette perspective, l'action des juridictions financières permet de s'assurer du bon emploi de l'argent public, donnant ainsi les moyens aux citoyens de « constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée », d'une part, et contribuant au respect du droit reconnu à la société de « demander compte à tout agent public de son administration », d'autre part.

Les juridictions financières soutenues par le programme comportent plusieurs entités :

- la Cour des comptes, qui, conformément à l'article 47-2 de la Constitution, assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques. L'action de la Cour des comptes peut être synthétisée par quatre missions : juger, contrôler, certifier et évaluer ;
- les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), au nombre de 13 en métropole et 10 en Outre-mer (réparties sur quatre sites), qui procèdent au contrôle des comptes, de la gestion et des actes budgétaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics, ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par ces autorités ;
- les autres institutions associées que sont le Haut Conseil des finances publiques (HCFP), le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) et la Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins (CCOGDA).

Outre l'exercice de leurs missions constitutionnelles, législatives et réglementaires, les juridictions financières ont connu en 2025 une année marquée par :

1) La poursuite d'évolutions structurantes engagées les années précédentes, avec notamment :

- l'achèvement des actions engagées dans le cadre du projet stratégique « JF 2025 ». Parmi celles-ci figurent l'objectif « 100 % publication », ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à réduire les délais de production des travaux, pour les ramener en moyenne à huit mois ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, évolution majeure ayant nécessité une appropriation collective de nouveaux concepts et de nouvelles pratiques, afin de permettre l'alimentation de la chambre du contentieux et de contribuer à la construction progressive d'une nouvelle jurisprudence ;
- l'appropriation par les CRTC de leur nouvelle compétence d'évaluation des politiques publiques.

2) Le développement de travaux orientés vers la transition écologique, à la suite de la publication en septembre 2025 du premier rapport annuel de la Cour sur ce thème, exercice désormais appelé à être renouvelé chaque année.

3) Le développement de l'attractivité et l'exemplarité des juridictions financières, se traduisant notamment par :

- le regroupement spatial des effectifs des chambres de la Cour, dont il est attendu des gains aussi bien en termes d'efficacité que de qualité de vie au travail des équipes ;
- l'aboutissement des démarches engagées pour l'obtention du label AFNOR « Diversité », obtenu par la Cour en juin 2025 ;
- concernant les magistrats, l'adoption du RIFSEEP, à la suite de la publication des textes réglementaires en juillet 2025, permettant de mieux tenir compte de l'engagement et des résultats dans la rémunération des personnels ;
- l'approfondissement de la démarche de responsabilité sociale et environnementale engagée par les juridictions financières, avec, en juin 2025, l'obtention du label AFNOR « Diversité », d'une part, et le lancement du plan d'action « Employeur durable » ;
- la mise à jour de la cartographie des risques des juridictions financières et sa présentation lors du comité d'audit interne de la Cour associant des personnalités qualifiées extérieures, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la mission d'audit, de contrôle et d'inspection de la Cour.

Dans ce contexte, l'exécution budgétaire de l'année 2025 s'est soldée par une consommation totale de 259,5 M€ en AE et 259,6 M€ en CP, dont 230,9 M€ en dépenses de personnel (en AE et CP) et respectivement 28,5 M€ en AE et 28,7 M€ en CP sur les autres titres. Cette consommation représente en CP 99 % de la totalité des crédits ouverts, à savoir les crédits prévus en loi de finances initiale, les fonds de concours et attributions de produits perçus, ainsi que les reports de crédits issus de l'exercice 2024.

Le volet performance du programme est quant à lui marqué par l'atteinte des cibles définies en PAP 2025 de huit de ses dix sous-indicateurs. L'ensemble des indicateurs de performance des juridictions financières ont ainsi atteint ou dépassé la cible en 2025, ou présentent à défaut une progression par rapport à 2024.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Informer les citoyens

INDICATEUR 1.1 : Publication des rapports

OBJECTIF 2 : Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques

INDICATEUR 2.1 : Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes

INDICATEUR 2.2 : Délais des travaux d'examen de la gestion

OBJECTIF 3 : Assister les pouvoirs publics

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'auditions au Parlement

INDICATEUR 3.2 : Avis rendus par le Haut-Conseil des Finances publiques

OBJECTIF 4 : Sanctionner les irrégularités et les fautes de gestion

INDICATEUR 4.1 : Suites données aux irrégularités

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Informer les citoyens

Cet objectif, assigné à la Cour, découle directement de la Constitution : « par ses rapports publics, elle contribue à l'information des citoyens ». La réalisation de cet objectif s'illustre notamment avec le rapport public annuel (RPA) qui présente les observations et recommandations résultant de contrôles ou d'évaluations portant sur un grand enjeu de l'action publique sur lequel la Cour des comptes souhaite appeler l'attention des pouvoirs publics et contribuer à l'information des citoyens.

Conformément au projet stratégique « JF2025 », les juridictions financières tendent à renforcer leurs liens avec les citoyens, et à mieux les impliquer en tant qu'usagers, contribuables, électeurs ou simplement acteurs de la vie publique. Cette dynamique se traduit notamment à travers la plateforme citoyenne de participation à la programmation des contrôles.

Ainsi, cet objectif est apprécié par l'indicateur 1.1 portant sur la publication des rapports des juridictions financières.

INDICATEUR

1.1 – Publication des rapports

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de rapports publiés	Nb	Sans objet	862	1 400	930	amélioration	1 400
Nombre de rapports issus de l'enquête citoyenne	Nb	Sans objet	10	6	11	cible atteinte	6

Commentaires techniques

Source des données :

- Cour des comptes (service du rapport public et des programmes) ;
- chambres régionales et territoriales des comptes (Première présidence).

Mode de calcul : nombre de rapports publiés dans l'année par la Cour des comptes et par les chambres régionales et territoriales des comptes, dont les rapports issus de la consultation citoyenne.

ANALYSE DES RESULTATS

Pour 2025, le nombre de rapports publiés (930) à la Cour et en CRTC est en augmentation au regard de l'exercice 2024, quoiqu'encore inférieur à celui de l'objectif dans le PAP 2025.

Le sous-indicateur « nombre de rapports issus de l'enquête citoyenne » a atteint l'objectif fixé dans le PAP avec 11 rapports publiés (Cour et CRTC).

OBJECTIF

2 – Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques

Cet objectif se réfère à l'une des quatre missions fondamentales de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes relative au contrôle des comptes et de la gestion des collectivités publiques et des organismes nationaux ou locaux.

Cet objectif est mesuré à l'aune de deux indicateurs :

- l'indicateur 2.1 évaluant les suites données par les destinataires aux recommandations contenues dans les rapports de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes ;
- l'indicateur 2.2 mesurant le délai moyen de réalisation des contrôles de la gestion publique.

INDICATEUR mission

2.1 – Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	%	75	74	75	77	cible atteinte	75

Commentaires techniques

Source des données : Cour (Service du rapport public et des programmes) et chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC).

Mode de calcul : Le taux est constitué par le rapport entre :

- au numérateur : la somme des recommandations des juridictions financières ayant été mises en œuvre (totale, partielle ou en cours) parmi à la fois les recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et les recommandations des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières ;
- au dénominateur : la somme des recommandations suivies par les juridictions financières, correspondant à la fois aux recommandations formulées dans les publications de la Cour de l'année n-3 et ayant pu faire l'objet d'un suivi, et aux recommandations des CRTC suivies dans le cadre de l'application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, le taux de mise en œuvre, partielle ou totale, des recommandations formulées par la Cour et les CRTC s'élève à 77 %, soit un niveau légèrement supérieur à l'objectif de 75 % fixé sur la période.

En augmentation par rapport à l'exercice précédent (74 % en 2024), ce taux atteint un niveau très satisfaisant, au regard de l'équilibre entre, d'une part, les recommandations portant sur la gestion des organismes placés sous le contrôle des juridictions financières (relativement aisées à mettre en œuvre) et, d'autre part, celles impliquant la définition ou des modalités de déploiement de politiques publiques (qui requièrent la participation, la coordination et l'adhésion de plusieurs organismes concernés).

INDICATEUR

2.2 – Délais des travaux d'examen de la gestion

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Cour des comptes	mois	12	10,3	8	9,8	amélioration	8
Chambres régionales et territoriales des comptes	mois	11,2	9,7	8	9	amélioration	8

Commentaires techniques

Source des données : Cour et CRCT (greffes)

Mode de calcul : Pour la Cour, le délai des procédures d'examen de la gestion ayant conduit à la notification d'une communication définitive dans l'année s'entend comme le délai écoulé entre la notification de l'ouverture du contrôle et la date d'envoi des observations définitives.

Sont pris en compte : les travaux de contrôle de la gestion pouvant donner lieu à publication tels que référés, rapports particuliers et lettres de présidents de chambres ou de formations inter-chambres ou inter-juridictions, les rapports réalisés à la demande du Parlement dans le cadre de la LOLF (article 58-2) ou de la LOLFSS (article L 132-3-1 du code des juridictions financières), les analyses de l'exécution du budget de l'État par mission et par programme.

N'entrent pas dans le champ : les rapports de certification et les rapports réalisés à la demande du Parlement dans le cadre des évaluations de politiques publiques (article L. 132-5 du code des juridictions financières).

Pour les chambres régionales et territoriales des comptes, l'indicateur mesure le délai moyen des procédures d'examen de la gestion, entendu comme le délai entre la notification de l'ouverture du contrôle et la notification du rapport d'observations définitives (dit ROD1).

ANALYSE DES RESULTATS

Tant pour la Cour des comptes que pour les CRTC, le résultat pour l'exercice 2025 demeure supérieur à la cible des 8 mois (respectivement 9,8 mois et 9 mois). Toutefois, ce résultat prolonge la dynamique baissière engagée ces dernières années (13,1 mois en 2021), en direction de cet objectif porté par le projet stratégique JF 2025.

OBJECTIF

3 – Assister les pouvoirs publics

Cet objectif correspond à :

- la mission d'assistance confiée par l'article 47-2 de la Constitution, de la Cour au Parlement et au Gouvernement pour le contrôle de l'exécution des lois de finances et des lois de financement de la sécurité sociale et pour l'évaluation de politiques publiques ;
- les missions spécifiques du Haut Conseil des finances publiques, chargé de rendre un avis sur tout ou partie des principaux textes qui régissent les finances publiques, avant leur présentation au Parlement (hypothèses macroéconomiques retenues par le Gouvernement, cohérence de l'article liminaire des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale au regard de l'objectif pluriannuel de dépenses fixé dans la loi de programmation des finances publiques, dispositions des projets de loi de programmation sectorielles ayant une incidence sur les finances publiques, etc.).

La réalisation de cet objectif est mesurée par trois indicateurs :

- l'indicateur 3.1 recensant le nombre d'auditions au Sénat et à l'Assemblée nationale de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes. Sur une tendance haussière de long terme (24 auditions en 2013, 83 en 2024), cet indicateur est notamment sensible à l'organisation des travaux parlementaires (effet des changements de législature, intérêt porté par les parlementaires aux travaux de la Cour, avec l'exemple du rapport public annuel de 2024) ;
- l'indicateur 3.2 recensant le nombre de rapports d'évaluation de politique publique locale établis par les CRTC ;
- l'indicateur 3.3 recensant le nombre d'avis du Haut conseil des finances publiques.

INDICATEUR

3.1 – Nombre d'auditions au Parlement

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Cour des comptes et chambres régionales et territoriales des comptes	Nb	68	83	75	87	cible atteinte	75

Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (service du rapport public et des programmes)

Mode de calcul : nombre d'auditions durant l'année civile de membres de la Cour ou des chambres régionales et territoriales des comptes devant les commissions parlementaires permanentes, les groupes de travail et les parlementaires dans le cadre de leurs missions. Les membres des chambres régionales et territoriales des comptes peuvent notamment être entendus par le Parlement dans le cadre de leurs travaux au sein des formations inter-juridictions.

ANALYSE DES RESULTATS

Au cours de ces dernières années, le nombre d'auditions de membres des juridictions financières devant le Parlement a été variable, en fonction des sollicitations : moins de 50 en 2020 (en raison de la pandémie) et 2022 (année électorale), et plus de 80 en 2018, 2024 et 2025.

Avec 87 auditions, l'année 2025 atteint un nombre record d'auditions, bien au-dessus de la cible fixée à 75 et des 83 auditions de 2024, dans un contexte pourtant marqué par plusieurs suspensions des travaux parlementaires du fait de l'instabilité gouvernementale.

Ce niveau satisfaisant peut s'expliquer par différents facteurs, notamment :

- l'intérêt des deux assemblées parlementaires pour chacun des deux rapports successifs sur les retraites remis par la Cour au Gouvernement au printemps 2025 (*Situation financière et perspectives du système de retraites* et *Impacts du système de retraites sur la compétitivité et l'emploi*) ;
- la publication d'un nouveau rapport annuel portant sur la transition écologique, en septembre 2025, qui a donné lieu à une audition au Sénat ;
- les nombreuses attentes parlementaires envers la Cour sur le sujet des Jeux olympiques, passés et à venir, qui se sont traduites par deux auditions (devant deux commissions réunies à l'Assemblée Nationale et devant trois commissions réunies au Sénat) sur le rapport de bilan des JOP 2024 paru en septembre 2025, et par des auditions par les rapporteurs de chaque chambre du projet de loi relatif à l'organisation des JOP 2030 ;
- le fait que certains rapports obligatoires, comme le rapport public annuel, le rapport sur les finances publiques locales ou le rapport sur l'application de la loi de financement de la sécurité sociale, ont donné lieu non seulement à une présentation globale aux commissions parlementaires, mais également à des auditions complémentaires sur certains chapitres ou certaines thématiques.

INDICATEUR

3.2 – Avis rendus par le Haut-Conseil des Finances publiques

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Haut Conseil des Finances Publiques	%	100	100	6	6	cible atteinte	100

Commentaires techniques

Source des données : Cour des comptes (Service du rapport public et des programmes) et Haut Conseil des finances publiques

Mode de calcul : à partir de 2025, le nombre des avis est calculée d'après les avis légaux et réglementaires, précisés dans l'article 30 de la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques, ainsi que les avis que le Gouvernement peut demander au Haut Conseil dans le cadre de l'article 11 du règlement (UE) 2024/1263 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale. Le Haut Conseil n'est pas maître du nombre d'avis qu'il rend, puisqu'il ne peut rendre d'avis qu'après en avoir été saisi par le Gouvernement.

A partir de 2024, l'indicateur recense le nombre d'avis rendus et non plus un taux, ce qui explique la cible de 6. Ainsi, l'objectif pour 2025 est entièrement réalisé (à 100 %).

ANALYSE DES RESULTATS

Au cours de l'année 2025, le Haut Conseil des finances publiques a rendu six avis :

1. l'avis HCFP-2025-1 relatif à l'amendement des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2025 (29 janvier 2025)
2. l'avis HCFP-2025-2 relatif au projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2024 (14 avril 2025) ;
3. l'avis HCFP-2025-3 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 (RAA 2025) du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029 (15 avril 2025) ;
4. l'avis HCFP-2025-4 relatif au projet de loi de programmation pour la refondation de Mayotte (16 avril 2025) ;
5. l'avis HCFP-2025-5 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2026 (9 octobre 2025) ;
6. l'avis HCFP-2025-6 relatif au projet de loi de finances de fin de gestion pour l'année 2025 (31 octobre 2025).

En 2025, le Haut Conseil des finances publiques a fait face à deux reprises, en avril et octobre, à des changements et reports dans les calendriers de saisine fragilisant l'organisation des délibérations du Haut Conseil. Le Haut conseil est néanmoins parvenu à rendre l'intégralité de ses avis de 2025 dans les délais prévus par la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances modifiée, quand celle-ci les précise, et dans les délais souhaités par le Gouvernement, lorsqu'elle ne les précise pas.

OBJECTIF

4 – Sanctionner les irrégularités et les fautes de gestion

Cet objectif répond à la mission des juridictions financières de mise en jeu de la responsabilité des gestionnaires publics, y compris de fait, par la vérification de la régularité des recettes et des dépenses publiques conformément au régime répressif défini par l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022. La juridiction unifiée en charge de la répression des fautes en première instance est la chambre du contentieux de la Cour des comptes.

Les jugements rendus par cette chambre de la Cour des comptes peuvent être contestés devant la Cour d'appel financière composée de quatre conseillers d'État, de quatre conseillers maîtres à la Cour des comptes et de deux personnalités qualifiées. La cassation relève du Conseil d'État.

Trois sous-indicateurs mesurent les suites données aux irrégularités par le ministère public, à savoir :

- le nombre de déférés des juridictions financières ;
- le nombre de réquisitoires pris par le ministère public ;
- le nombre de communications administratives.

INDICATEUR

4.1 – Suites données aux irrégularités

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de déférés des juridictions financières	Nb	6	56	42	63	cible atteinte	48
Nombre de réquisitoires pris par le ministère public	Nb	Sans objet	48	45	50	cible atteinte	50
Nombre de communications administratives	Nb	Sans objet	Non connu	300-350	388	cible atteinte	300-350

Commentaires techniques

Source des données : parquet général de la Cour des comptes.

Mode de calcul :

Dénombrement des actes passés dans l'année auprès du ou par le parquet général près la Cour des comptes.

Les déférés sont les actes de transmission au parquet général, par les chambres de la Cour et les CRTC, des faits susceptibles de mettre en cause la responsabilité financière des gestionnaires publics. Les réquisitoires sont les actes initiaux d'engagement, par le procureur général près la Cour des comptes, des poursuites ouvrant la procédure contentieuse devant la chambre du contentieux. Les communications administratives sont les communications du procureur général et les communications des procureurs financiers aux administrations intervenant dans le cadre de leur mission de défense de la loi et de respect de l'ordre public financier.

ANALYSE DES RESULTATS

La montée en puissance du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics se confirme, avec 63 déférés transmis en 2025, au parquet général par les chambres de la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales de comptes.

À noter que le Parquet général a également reçu en 2025 42 déférés d'autorités extérieures aux juridictions financières (créanciers, inspections générales, préfets, etc.), soit un total de 105 déférés reçus.

Sur les 50 réquisitoires pris en 2025 par la procureure générale, 37 constituaient la suite de déférés des juridictions financières, 11 de déférés extérieurs et 2 ont été pris sur initiative de la procureure générale. 7 réquisitoires supplétifs ont en outre été pris sur l'exercice, portant sur des instructions contentieuses déjà engagées.

Par ailleurs, 388 communications administratives ont été adressées en 2025 par le parquet général et par les ministères publics près les CRTC.

Parmi ces communications administratives, 49 sont liées directement à un contentieux : il s'agit soit d'actes pré-contentieux de la procureure générale (qui permettent dans presque tous les cas d'éviter un contentieux), soit d'alternatives aux sanctions (communications de la procureure générale portant rappel au droit après déferé, ou accompagnant un classement après instruction contentieuse).

Au sein des communications administratives du parquet général et des ministères publics près les CRTC, la catégorie des « communications de la Procureure générale » (CPG) permet d'adresser aux administrations, sur proposition des chambres de la Cour ou des CRTC, des constats ou demandes résultant de contrôles des comptes et de la gestion sans aucune suite contentieuse. Les CPG interviennent en priorité sur des questions de droit et, plus généralement, de respect et de qualité de la norme, ainsi que sur des sujets touchant à l'ordre public financier. La Procureure générale peut aussi adresser ces CPG de sa propre initiative. En 2025, 42 CPG ont été envoyées (47 en 2024), dont 16 à la demande de la Cour, 13 à la demande des CRTC et 13 d'initiative de la Procureure générale.

Enfin, les présidents de CRTC et les procureurs financiers près ces chambres peuvent également, sur décision de la chambre, adresser des communications administratives aux comptables des collectivités locales et établissements publics contrôlés, au représentant de l'État et, le cas échéant, aux chefs des services déconcentrés de l'État. Les communications des procureurs financiers (CPF) s'adressent de manière privilégiée aux comptables publics, au service de la qualité des comptes.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
21 – Examen des comptes publics	52 740 761 52 071 895	550 000 2 006 587			53 290 761 54 078 482	57 440 761
22 – Contrôle des finances publiques	20 073 967 19 797 032				20 073 967 19 797 032	20 073 967
23 – Contrôle des gestions publiques	74 333 068 73 842 190				74 333 068 73 842 190	74 333 068
24 – Evaluation des politiques publiques	42 468 141 41 738 881	1 619			42 468 141 41 740 500	42 468 141
25 – Information des citoyens	9 062 731 8 824 588				9 062 731 8 824 588	9 062 731
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	6 076 714 5 927 901				6 076 714 5 927 901	6 076 714
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 815 325 27 325 222	28 677 543 26 404 721	375 000 69 216	73 900 63 489	56 941 768 53 862 647	56 991 768
28 – Gouvernance des Finances publiques	1 501 017 1 383 843				1 501 017 1 383 843	1 501 017
Total des AE prévues en LFI	234 071 724	29 227 543	375 000	73 900	263 748 167	267 948 167
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 976 764 (hors titre 2)		+3 976 764	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			+1 976 410 (hors titre 2)		+1 976 410	
Total des AE ouvertes	234 071 724	35 629 617 (hors titre 2)			269 701 341	
Total des AE consommées	230 911 552	28 412 927	69 216	63 489	259 457 183	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
21 – Examen des comptes publics	52 740 761 52 071 895	550 000 2 067 929			53 290 761 54 139 825	57 440 761
22 – Contrôle des finances publiques	20 073 967 19 797 032				20 073 967 19 797 032	20 073 967
23 – Contrôle des gestions publiques	74 333 068 73 842 190				74 333 068 73 842 190	74 333 068
24 – Evaluation des politiques publiques	42 468 141 41 738 881	1 619			42 468 141 41 740 500	42 468 141
25 – Information des citoyens	9 062 731 8 824 588				9 062 731 8 824 588	9 062 731
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	6 076 714 5 927 901				6 076 714 5 927 901	6 076 714
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 815 325 27 325 222	23 920 868 26 492 977	375 000 42 216	73 900 63 489	52 185 093 53 923 904	52 235 093

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
28 – Gouvernance des Finances publiques	1 501 017 1 383 843				1 501 017 1 383 843	1 501 017
Total des CP prévus en LFI	234 071 724	24 470 868	375 000	73 900	258 991 492	263 191 492
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+3 976 764 (hors titre 2)		+3 976 764	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			-47 662 (hors titre 2)		-47 662	
Total des CP ouverts	234 071 724		28 848 870 (hors titre 2)		262 920 594	
Total des CP consommés	230 911 552	28 562 525	42 216	63 489	259 579 782	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	49 983 712 49 074 880	700 000 2 594 750			50 683 712	55 192 712 51 669 630
22 – Contrôle des finances publiques	19 324 294 19 026 989				19 324 294	19 324 294 19 026 989
23 – Contrôle des gestions publiques	71 650 668 70 943 972				71 650 668	71 650 668 70 943 972
24 – Evaluation des politiques publiques	40 967 633 40 352 750				40 967 633	40 967 633 40 352 750
25 – Information des citoyens	8 629 199 8 479 304				8 629 199	8 629 199 8 479 304
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	5 787 331 5 689 100				5 787 331	5 787 331 5 689 100
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	30 161 049 28 212 578	25 502 661 25 445 155	375 000 93 293	47 000 57 285	56 085 710	56 206 710 53 808 311
28 – Gouvernance des Finances publiques	1 351 398 934 967				1 351 398	1 351 398 934 967
Total des AE prévues en LFI	227 855 284	26 202 661	375 000	47 000	254 479 945	259 109 945
Total des AE consommées	222 714 540	28 039 905	93 293	57 285		250 905 024

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	49 983 712 49 074 880	700 000 2 731 007			50 683 712	55 192 712 51 805 887
22 – Contrôle des finances publiques	19 324 294 19 026 989				19 324 294	19 324 294 19 026 989

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
23 – Contrôle des gestions publiques	71 650 668 70 943 972				71 650 668	71 650 668 70 943 972
24 – Evaluation des politiques publiques	40 967 633 40 352 750				40 967 633	40 967 633 40 352 750
25 – Information des citoyens	8 629 199 8 479 304				8 629 199	8 629 199 8 479 304
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	5 787 331 5 689 100				5 787 331	5 787 331 5 689 100
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	30 161 049 28 212 578	26 269 939 27 633 401	375 000 431 592	47 000 57 285	56 852 988	56 973 988 56 334 856
28 – Gouvernance des Finances publiques	1 351 398 934 967				1 351 398	1 351 398 934 967
Total des CP prévus en LFI	227 855 284	26 969 939	375 000	47 000	255 247 223	259 877 223
Total des CP consommés	222 714 540	30 364 409	431 592	57 285		253 567 826

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	222 714 540	234 071 724	230 911 552	222 714 540	234 071 724	230 911 552
Rémunérations d'activité	145 705 527	151 326 312	150 626 269	145 705 527	151 326 312	150 626 269
Cotisations et contributions sociales	75 409 145	80 504 770	78 821 941	75 409 145	80 504 770	78 821 941
Prestations sociales et allocations diverses	1 599 869	2 240 642	1 463 341	1 599 869	2 240 642	1 463 341
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	28 039 905	29 227 543	28 412 927	30 364 409	24 470 868	28 562 525
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 039 905	29 227 543	28 412 927	30 364 409	24 470 868	28 562 525
Titre 5 – Dépenses d'investissement	93 293	375 000	69 216	431 592	375 000	42 216
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	93 293	135 000	69 216	431 592	135 000	42 216
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	240 000	0	0	240 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	57 285	73 900	63 489	57 285	73 900	63 489
Transferts aux ménages	7 000	0	7 000	7 000	0	7 000
Transferts aux autres collectivités	50 285	73 900	56 489	50 285	73 900	56 489
Total hors FdC et AdP		263 748 167			258 991 492	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+5 953 174			+3 929 102	
Total*	250 905 024	269 701 341	259 457 183	253 567 826	262 920 594	259 579 782

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel	40 749			40 749		
Autres natures de dépenses	4 705 055	4 200 000	3 976 764	4 705 055	4 200 000	3 976 764
Total	4 745 804	4 200 000	3 976 764	4 745 804	4 200 000	3 976 764

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		22 326		22 326				
02/2025		593		593				
04/2025		1 077 131		1 077 131				
05/2025		1 008 876		1 008 876				
06/2025		9 838		9 838				
07/2025		331		331				
08/2025		920 046		920 046				
09/2025		152		152				
10/2025		5 654		5 654				
11/2025		9 360		9 360				
12/2025		922 458		922 458				
Total		3 976 764		3 976 764				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2025		2 024 072						
Total		2 024 072						

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025						47 662		47 662
Total						47 662		47 662

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 000 836		3 976 764		47 662		47 662

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Examen des comptes publics	52 740 761 52 071 895	550 000 2 006 587	57 440 761 54 078 482	52 740 761 52 071 895	550 000 2 067 929	57 440 761 54 139 825
22 – Contrôle des finances publiques	20 073 967 19 797 032		20 073 967 19 797 032	20 073 967 19 797 032		20 073 967 19 797 032
23 – Contrôle des gestions publiques	74 333 068 73 842 190		74 333 068 73 842 190	74 333 068 73 842 190		74 333 068 73 842 190
24 – Evaluation des politiques publiques	42 468 141 41 738 881	1 619	42 468 141 41 740 500	42 468 141 41 738 881	1 619	42 468 141 41 740 500
25 – Information des citoyens	9 062 731 8 824 588		9 062 731 8 824 588	9 062 731 8 824 588		9 062 731 8 824 588
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	6 076 714 5 927 901		6 076 714 5 927 901	6 076 714 5 927 901		6 076 714 5 927 901
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 815 325 27 325 222	29 126 443 26 537 425	56 991 768 53 862 647	27 815 325 27 325 222	24 369 768 26 598 682	52 235 093 53 923 904
28 – Gouvernance des Finances publiques	1 501 017 1 383 843		1 501 017 1 383 843	1 501 017 1 383 843		1 501 017 1 383 843
Total des crédits prévus en LFI *	234 071 724	29 676 443	263 748 167	234 071 724	24 919 768	258 991 492
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+5 953 174	+5 953 174		+3 929 102	+3 929 102
Total des crédits ouverts	234 071 724	35 629 617	269 701 341	234 071 724	28 848 870	262 920 594
Total des crédits consommés	230 911 552	28 545 632	259 457 183	230 911 552	28 668 231	259 579 782
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 160 172	+7 083 986	+10 244 158	+3 160 172	+180 640	+3 340 812

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	234 744 739	30 901 708	265 646 447	234 744 739	26 145 033	260 889 772
Amendements	-673 015	-1 225 265	-1 898 280	-673 015	-1 225 265	-1 898 280
LFI	234 071 724	29 676 443	263 748 167	234 071 724	24 919 768	258 991 492

Un seul amendement, proposé par le Gouvernement dans le cadre de son objectif initial de déficit public pour 2025, a été voté lors des débats parlementaires. Il a minoré de près de 2 M€ en AE=CP les crédits du programme 164

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les mouvements de crédits constatés en 2025 en hors titre 2 (HT2) comprennent :

- Les reports de crédits pour un montant de 2 M€ en AE ;
- l'ouverture d'attributions de produits et de fonds de concours pour 4 M€ ;
- le décret portant transfert et virement de crédits au titre des différentes refacturations informatiques du réseau interministériel de l'État (-47 662 € en AE et CP).

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les recettes encaissées en 2025 par voie d'attribution de produits, dont le montant s'élève à 3 970 145 € en hors titre 2, correspondent :

- à la rémunération de prestations de commissariat aux comptes, réalisées par la Cour au profit d'organisations internationales (décret n° 2001-823 du 5 septembre 2001) ;
- aux produits de cession de biens mobiliers par la Cour des comptes et les chambres régionales et territoriales des comptes.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 170 359	1 632 204	2 802 563	1 170 359	1 370 587	2 540 946
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	-873 934	0	-873 934	-873 934	-1 190 000	-2 063 934
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	296 425	1 632 204	1 928 629	296 425	180 587	477 012

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1134 – Catégorie A +	-5,00	825,70	839,00	0,00	841,04	+2,04
1135 – Catégorie A	0,00	624,04	575,00	0,00	636,77	+61,77
1136 – Catégorie B	0,00	231,39	247,00	0,00	227,74	-19,26
1137 – Catégorie C	0,00	121,72	161,00	0,00	109,96	-51,04
Total	-5,00	1 802,85	1 822,00	0,00	1 815,51	-6,49

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1134 – Catégorie A +	0,00	0,00	-4,00	+14,34	+15,52	-1,18
1135 – Catégorie A	0,00	0,00	+11,84	+0,89	-6,81	+7,70
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	-6,26	+2,61	-5,00	+7,61
1137 – Catégorie C	0,00	0,00	-6,59	-5,17	-3,69	-1,48
Total	0,00	0,00	-5,01	+12,67	+0,02	+12,65

La consommation 2025 du plafond d'emplois, qui s'élève à 1 815,5 ETPT, a fait l'objet d'un retraitement de +2,3 ETPT par rapport à la consommation, soit 1,4 ETPT pour tenir compte des acomptes versés à certains agents pour leur premier mois d'activité qui ne donnent pas lieu à décompte d'emplois dans India et 0,9 ETPT de correction de la valeur moyenne de l'ETPT HPSOP dans Chorus.

Les corrections techniques se rapportent :

- aux promotions internes (changement de catégorie d'emplois) ;
- à la neutralisation du transfert de 2024 de 5 ETPT pour la CEAPD dans la mesure où celle-ci n'ayant jamais été mise en œuvre, elle n'a pas généré d'exécution de plafond d'emplois.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	134,30	33,30	6,75	121,00	0,00	6,18	-13,30	0,00
1135 – Catégorie A	78,40	21,80	6,48	76,30	0,00	5,09	-2,10	0,00
1136 – Catégorie B	27,30	17,50	5,76	35,50	0,00	4,86	+8,20	0,00
1137 – Catégorie C	27,90	9,80	7,19	20,10	0,00	5,82	-7,80	0,00
Total	267,90	82,40		252,90	0,00		-15,00	0,00

Après amendement gouvernemental, la LFI a fixé le schéma d'emplois du programme 164 à -5 ETP. Afin de rattraper le dépassement du schéma d'emplois 2024 de 10 ETP, le schéma d'emplois cible 2025 de la Cour des comptes a été fixé à -15 ETP.

Sorties réalisées en 2025

Le nombre total des sorties s'établit à 267,9 ETP pour 230 ETP initialement prévus.

En catégorie A+, alors que 116 départs avaient été prévus, 134,3 départs ont été constatés.

En catégorie A, le nombre de sorties prévues était de 68. Le nombre de sorties effectivement réalisées s'élève à 78,4 ETP.

Pour une prévision initiale de 30 sorties dont 10 à la retraite, les sorties en catégorie B s'établissent à 27,3.

Enfin, la catégorie C a enregistré 27,9 sorties.

Entrées réalisées en 2025

Le nombre total des entrées s'établit à 252,9 ETP pour 230 ETP initialement prévus.

Pour ce qui concerne la catégorie A+, les entrées réalisées sont légèrement supérieures aux prévisions initiales.

La catégorie A enregistre un volume d'entrées en légère augmentation par rapport aux prévisions initiales, notamment en raison de la politique de requalification des emplois menée dans les juridictions financières qui se traduit par le remplacement des agents partants par des profils de catégorie A sur les fonctions de contrôle.

Pour ce qui concerne les catégories B et C, le nombre d'entrées réalisées en 2025 est presque égal au nombre de sorties réalisées et en hausse par rapport à la prévision.

En l'absence de concours direct organisé pour les catégories A, B et C, les voies du détachement entrant et de l'affectation pour le corps interministériel des attachés d'administration de l'État concentrent l'essentiel des recrutements. Les autres modes d'entrée restent plus limités.

Au total, le nombre de recrutements en catégories A, B et C s'établit à 131,9 ETP pour une prévision initiale de 114 ETP.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	825,18	841,35	0,00	0,00	-5,01	+7,27	+21,77	-14,50
Services régionaux	996,82	974,16	0,00	0,00	0,00	+5,39	-21,75	+27,14
Total	1 822,00	1 815,51	0,00	0,00	-5,01	+12,66	+0,02	+12,64

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	0,00	835,00
Services régionaux	0,00	954,30
Total	0,00	1 789,30

Les effectifs de la Cour des comptes sont positionnés sur la ligne « Administration centrale » et les effectifs des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) sont positionnés sur la ligne « Services régionaux ».

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
21 – Examen des comptes publics	365,12	367,14
22 – Contrôle des finances publiques	149,06	150,17
23 – Contrôle des gestions publiques	555,10	560,38
24 – Evaluation des politiques publiques	313,22	319,63
25 – Information des citoyens	64,10	64,48
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	43,00	43,29
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	324,40	302,42
28 – Gouvernance des Finances publiques	8,00	8,00
Total	1 822,00	1 815,51
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
9,00	0,13	0,00

Les juridictions financières ont accueilli 9 apprentis au cours de l'année scolaire 2024-2025, pour un coût en titre 2 de 122 721 €.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	145 705 527	151 326 312	150 626 269
Cotisations et contributions sociales	75 409 145	80 504 770	78 821 941
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	53 651 921	59 284 965	56 239 947
– Civils (y.c. ATI)	53 448 932	58 969 714	56 087 547
– Militaires	202 989	315 251	152 400
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	21 757 224	21 219 805	22 581 994
Prestations sociales et allocations diverses	1 599 869	2 240 642	1 463 341
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	222 714 540	234 071 724	230 911 552
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	169 062 620	174 786 759	174 671 604
FdC et AdP prévus en titre 2			

L'écart à la baisse entre les crédits ouverts en LFI 2025 et l'exécution de la contribution au CAS pensions est dû à une budgétisation supérieure au besoin constaté en gestion.

Les taux de contributions employeurs au compte d'affectation spéciale « Pensions » sont respectivement de 78,6 % pour le personnel civil (ATI compris) et de 126,07 % pour le personnel militaire.

Les prestations relatives aux allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) ont concerné 26 agents pour 0,34 M€.

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	172,41
Exécution 2024 hors CAS Pensions	169,06
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	
Débasage de dépenses au profil atypique :	3,35
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,65
– Mesures de restructuration	0,00
– Autres dépenses de masse salariale	4,00
Impact du schéma d'emplois	1,58
EAP schéma d'emplois 2024	0,88
Schéma d'emplois 2025	0,69
Mesures catégorielles	4,45
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,21
GVT positif	2,55
GVT négatif	-1,34
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-3,63
Indemnisation des jours de CET	0,56
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-4,19
Autres variations des dépenses de personnel	-1,35
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,14
Autres variations	-1,22
Total	174,67

La ligne « débasage des dépenses au profil atypique » correspond, au titre de l'exercice 2024, aux dépenses d'indemnisation des jours de congés non pris via les comptes « épargne-temps » (CET) et aux remboursements, au profit du programme 164, des rémunérations des agents mis à disposition à l'extérieur des juridictions financières.

La ligne « rebasage des dépenses au profil atypique – hors GIPA » réintègre, au titre de l'exercice 2025, les dépenses d'indemnisation des jours de CET pour 0,56 M€. La ligne « autres » correspond aux remboursements des agents mis à disposition (-4,19 M€).

Le « glissement vieillesse technicité » (GVT) solde s'est établi en 2025 à 1,21 M€ (0,69 % de la masse salariale hors CAS pensions) contre 0,75 M€ prévu en PAP. Le GVT positif de l'ensemble du personnel des juridictions financières s'élève à 2,55 M€ (1,46 % de la masse salariale hors CAS pensions) contre 2,38 M€ prévu en PAP. La détermination du GVT positif peut connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre restreint d'emplois du programme et de la forte proportion des recrutements par la voie du détachement. Le GVT négatif représente une économie de 1,34 M€ hors CAS, contre 1,62 M€ prévu en PAP.

Les « autres variations des dépenses de personnel » (-1,35 M€) comprennent la variation des dépenses de prestations sociales et allocations diverses à hauteur de -0,14 M€ en lien avec l'absence de paiement de capitaux décès en 2025. La mise en œuvre de la réforme de la protection sociale complémentaire a été reportée au 1^{er} janvier 2026.

Les autres variations de -1,22 M€ comprennent l'impact de la prise en compte l'année dernière de l'effet de la rétroactivité de l'indemnité mensuelle de technicité) au 1^{er} janvier 2023 (-0,25 M€), la baisse des indemnités d'éloignement prévues par le décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996 et des indemnités pour participation aux travaux d'un jury en application du décret n° 2010-235 du 5 mars 2010, ainsi qu'une baisse du coût relatif aux apprentis et aux congés longue durée. L'effet de la limitation à 90 % de la rémunération des congés maladie s'établit à 0,08 M€.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	123 143	133 983	132 080	108 121	117 417	115 511
1135 – Catégorie A	65 047	74 208	69 196	55 185	64 056	59 317
1136 – Catégorie B	46 270	50 107	50 752	38 994	43 190	43 625
1137 – Catégorie C	42 041	42 852	42 779	35 760	36 607	36 466

Il convient de noter que les coûts moyens d'entrée et de sortie peuvent connaître des évolutions significatives au regard notamment du nombre d'emplois restreint du programme et du mode de recrutement (dont la voie du détachement), parmi le personnel de catégorie A+, Il peut être précisé que le coût moyen annuel d'entrée pour un magistrat est de 125 974 € et le coût moyen annuel de sortie pour un magistrat est de 134 531 €.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						4 451 068	4 451 068
Réforme indemnitaire des magistrats financiers - barème intermédiaire	763	A+	Magistrats financiers	01-2025	12	3 680 000	3 680 000
Accord relatif aux rémunérations et carrières des personnels administratifs et techniques	1 015	A / B / C	Tous corps administratifs et techniques	01-2025	12	771 068	771 068
Total						4 451 068	4 451 068

La première mesure catégorielle est une mesure indemnitaire des magistrats financiers consécutive à l'adhésion au RIFSEEP, prévue par les décrets n° 2025-636 et n° 2025-637 du 12 juillet 2025, au moyen d'un barème de gestion transitoire.

La deuxième mesure catégorielle concerne l'application de l'accord du 4 juin 2025 relatif aux rémunérations et aux carrières des personnels administratifs et techniques dans les juridictions financières.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	1 789	865 700		865 700
Logement	17	84 300		84 300
Famille, vacances	57	57 600		57 600
Mutuelles, associations	1 789	15 900		15 900
Prévention / secours	1 789	210 000		210 000
Total		1 233 500		1 233 500

La restauration est le principal poste de dépenses au titre de l'action sociale. Une hausse des tarifs, liée à une hausse des denrées et des coûts de gestion, a été reportée sur certaines conventions.

Concernant la mutuelle, la protection sociale complémentaire employeur sera déployée sur 2026, les frais seront donc déportés par rapport à la prévision.

Enfin, la Cour a mis l'accent sur des actions de prévention en 2025 : campagnes de vaccination, cellules d'écoute, nouveau prestataire de médecin de prévention.

COÛTS SYNTHETIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
	2	SUB du parc	m²	22 367		45 238		67 605	
	4	SUB du parc domanial	m²	22 367		28 663		51 030	
Occupation	6	Résidents	nb	830		1 014		1 844	
	7	Ratio SUB /résidents	m² / nb	27		40		34	
	8	Coût de l'entretien courant	€ programme 164	108 188		391 698		499 886	
			€ programme 723	0		0		0	
		total	€	108 188		391 698		499 886	
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m²	4,84		8,66		7,39	
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd *	€	AE « 164 »	616 149	AE « 164 »	92 938	AE « 164 »	709 087
				CP « 164 »	662 436	CP « 164 »	317 120	CP « 164 »	979 556
		(parc domanial et quasi-propriété)		AE « 723 »	102 504	AE « 723 »	410 637	AE « 723 »	513 141
				CP « 723 »	818 062	CP « 723 »	329 879	CP « 723 »	1 147 941
				Total AE	718 653	Total AE	503 575	Total AE	1 222 228
				Total CP	1 480 498	Total CP	646 999	Total CP	2 127 497
	11	Ratio entretien lourd * / SUB	€ / m²	AE	32,13	AE	17,57	AE	23,95
		(parc domanial et quasi-propriété)		CP	66,19	CP	22,57	CP	41,69
	12	Coût des travaux structurants	€	AE « 164 »	0	AE « 164 »	0	AE « 164 »	0
				CP « 164 »	4 546	CP « 164 »	0	CP « 164 »	4 546
				AE « 723 »	0	AE « 723 »	0	AE « 723 »	0
				CP « 723 »	0	CP « 723 »	0	CP « 723 »	0
				Total AE	0	Total AE	0	Total AE	0
				Total CP	4 546	Total CP	0	Total CP	4 546

Sur les surfaces :

Il s'agit des surfaces consolidées de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes, après l'application des deux réorganisations territoriales issues des lois du 13 décembre 2011 et du 16 janvier 2015. La légère diminution des surfaces, par rapport à l'année précédente, est due à la restitution d'un certain nombre de locaux d'archives.

Le bilan décliné ci-après, sur l'occupation et l'entretien lourd, résulte plus particulièrement de l'exécution du dernier schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des juridictions financières (JF) qui couvre la période 2024-2028.

Sur l'occupation :

Le coût de l'entretien courant (ligne 8) correspond aux consommations sur le titre 3 en crédits de paiement. Il est exclusivement fléché sur le programme 164.

Sur ce dernier, la consommation afférente à la Cour des comptes est principalement due aux travaux d'aménagement des cabinets ainsi qu'aux travaux d'entretien courant. Ces travaux consistent à poursuivre l'adaptation des espaces de travail de la Cour des comptes pour garantir la sécurité des personnes et améliorer le cadre de travail.

S'agissant des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), la consommation est principalement liée aux travaux de menu entretien.

Sur l'entretien lourd :

Le coût de l'entretien lourd (ligne 10) correspond aux crédits consommés en matière d'autorisations d'engagements et crédits de paiement sur les programmes 164 et 723. Sur le programme 164, la consommation résulte notamment, pour la Cour des comptes, des opérations de réorganisation spatiale des locaux et de regroupement des chambres dans le cadre du projet JF 2025.

S'agissant des CRTC, l'exécution des crédits concerne principalement des opérations de sécurisation - telles que la reprise des corniches de la CRC Hauts-de-France et la modernisation des ascenseurs des CRC Centre- Val de Loire et Nouvelle- Aquitaine - ainsi que des opérations de transition écologique, notamment la mise à niveau de la toiture de la CTC Nouvelle-Calédonie.

Sur le programme 723, la consommation résulte principalement de l'exécution des travaux de mise à niveau des installations de courant faible et courant fort de la Cour des comptes et, pour les CRC, de l'exécution des travaux de modernisation des systèmes d'éclairage des chambres régionales des comptes Bourgogne Franche-Comté.

Le coût des travaux structurants (ligne 12) correspond aux crédits consommés en matière d'autorisations d'engagements et crédits de paiement sur le titre 5 relevant des programmes 164 et 723.

Sur le programme 164, la consommation est exclusivement liée à l'exécution du reliquat des travaux de réaménagement des salles 1/2/3 saint-honoré à la Cour des comptes dont la réception a été prononcée au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 35 629 617	CP ouverts en 2025 * (P1) 28 848 870
AE engagées en 2025 (E2) 28 545 632	CP consommés en 2025 (P2) 28 668 231
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 9 765 016
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 7 083 986	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 18 903 215

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 20 537 213						
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) -11 503						
						
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 20 525 710	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 9 765 016	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 10 760 694		
AE engagées en 2025 (E2) 28 545 632	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 18 903 215	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 9 642 417		
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 20 403 111		
						
						Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 8 681 161
						Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 11 721 950

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31 décembre 2025 (19,8 M€) sont stables par rapport à l'année précédente (19,5 M€ en 2024). La seule brique immobilière comprend 73 % des restes à payer. L'évolution des restes à payer est donc conforme aux modalités de consommation des AE et des CP.

Le volume des restes à payer du programme intègre des engagements juridiques dont la couverture ne sera pas assurée en CP pour un montant estimé de 5,2 M€ (prestations devenues sans objets ou dont la réalisation est inférieure à l'estimation initiale). Le montant des restes à payer à couvrir au 31 décembre 2025 est donc de 14,6 M€. Il se répartit ainsi :

	Reste à payer au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Au-delà de 2029
Immobilier	9 838 589	5 506 467	2 654 843	986 058	427 601	263 621
Informatique	2 903 073	1 350 550	1 110 944	441 579	0	0
Fonctionnement courant	1 259 796	1 223 552	30 771	2 280	2 232	962
RH	600 593	600 593	0	0	0	0
TOTAL	14 602 051	8 681 161	3 796 558	1 429 917	429 832	264 582

La couverture des engagements des années 2025 et antérieures nécessitera en 2026 un volume de 8,7 M€ en CP, soit un taux de couverture de 59 % du reste à payer constitué sur cet exercice. Ce taux est conforme à la typologie des dépenses exécutées sur le programme.

*Justification par action***ACTION****21 – Examen des comptes publics**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
21 – Examen des comptes publics	52 740 761 52 071 895	4 700 000 2 006 587	57 440 761 54 078 482	52 740 761 52 071 895	4 700 000 2 067 929	57 440 761 54 139 825

L'action n° 21 « Examen des comptes publics » a mobilisé 367,2 ETPT en 2025 soit 20 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 217,4 ETPT en catégorie A+ ;
- 111,7 ETPT en catégorie A ;
- 26,3 ETPT en catégorie B ;
- 11,8 ETPT en catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) et des crédits de fonctionnement (justification ci-dessous).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	52 740 761	52 071 895	52 740 761	52 071 895
Rémunérations d'activité	34 199 868	34 116 581	34 199 868	34 116 581
Cotisations et contributions sociales	18 038 338	17 560 374	18 038 338	17 560 374
Prestations sociales et allocations diverses	502 555	394 940	502 555	394 940
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 700 000	2 006 587	4 700 000	2 067 929
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 700 000	2 006 587	4 700 000	2 067 929
Total	57 440 761	54 078 482	57 440 761	54 139 825

Les crédits de fonctionnement exécutés sur cette action regroupent les dépenses des marchés d'expertise liés à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale ainsi que les dépenses réalisées dans le cadre des activités à caractère international de la Cour des comptes (commissariat aux comptes d'organisations internationales, expertise apportée à des États étrangers pour renforcer leurs institutions supérieures de contrôle, revues par les Pairs, participation aux événements organisés par l'INTOSAI et l'EURORAI). Les dépenses concernent principalement les frais de missions relatifs au mandat de commissaire aux comptes de l'ONU.

ACTION

22 – Contrôle des finances publiques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
22 – Contrôle des finances publiques	20 073 967 19 797 032		20 073 967 19 797 032	20 073 967 19 797 032		20 073 967 19 797 032

L'action n° 22 « Contrôle des finances publiques » a mobilisé 150,2 ETPT en 2025 soit 8 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 75,2 ETPT de catégorie A+ ;
- 55,9 ETPT de catégorie A ;
- 13,2 ETPT de catégorie B ;
- 5,9 ETPT de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur l'action n° 27.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	20 073 967	19 797 032	20 073 967	19 797 032
Rémunérations d'activité	12 997 385	12 946 914	12 997 385	12 946 914
Cotisations et contributions sociales	6 886 758	6 729 290	6 886 758	6 729 290
Prestations sociales et allocations diverses	189 824	120 828	189 824	120 828
Total	20 073 967	19 797 032	20 073 967	19 797 032

ACTION

23 – Contrôle des gestions publiques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
23 – Contrôle des gestions publiques	74 333 068 73 842 190		74 333 068 73 842 190	74 333 068 73 842 190		74 333 068 73 842 190

L'action n° 23 « Contrôle des gestions publiques » a mobilisé 560,3 ETPT en 2025 soit 31 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 280,1 ETPT de catégorie A+ ;
- 208,9 ETPT de catégorie A ;
- 48,9 ETPT de catégorie B ;
- 22,4 ETPT de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur l'action n° 27.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	74 333 068	73 842 190	74 333 068	73 842 190
Rémunérations d'activité	48 122 661	48 289 756	48 122 661	48 289 756
Cotisations et contributions sociales	25 507 958	25 101 590	25 507 958	25 101 590
Prestations sociales et allocations diverses	702 449	450 844	702 449	450 844
Total	74 333 068	73 842 190	74 333 068	73 842 190

ACTION

24 – Evaluation des politiques publiques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
24 – Evaluation des politiques publiques	42 468 141 41 738 881	1 619	42 468 141 41 740 500	42 468 141 41 738 881	1 619	42 468 141 41 740 500

L'action n° 24 « Évaluation des politiques publiques » a mobilisé 319,6 ETPT en 2025 soit 18 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

-152,8 ETPT de catégorie A+ ;

-124 ETPT de catégorie A ;

-29,8 ETPT de catégorie B ;

-13 ETPT de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur l'action n° 27.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	42 468 141	41 738 881	42 468 141	41 738 881
Rémunérations d'activité	27 491 458	27 233 037	27 491 458	27 233 037
Cotisations et contributions sociales	14 575 515	14 248 513	14 575 515	14 248 513
Prestations sociales et allocations diverses	401 168	257 331	401 168	257 331
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 619		1 619
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 619		1 619
Total	42 468 141	41 740 500	42 468 141	41 740 500

ACTION

25 – Information des citoyens

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
25 – Information des citoyens	9 062 731 8 824 588		9 062 731 8 824 588	9 062 731 8 824 588		9 062 731 8 824 588

L'action n° 25 « Information des citoyens » a mobilisé 64,5 ETPT en 2025 soit 4 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 36,2 ETPT de catégorie A+ ;
- 21 ETPT de catégorie A ;
- 5,1 ETPT de catégorie B ;
- 2,2 ETPT de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur l'action n° 27.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 062 731	8 824 588	9 062 731	8 824 588
Rémunérations d'activité	5 874 101	5 788 838	5 874 101	5 788 838
Cotisations et contributions sociales	3 102 464	2 983 915	3 102 464	2 983 915
Prestations sociales et allocations diverses	86 166	51 835	86 166	51 835
Total	9 062 731	8 824 588	9 062 731	8 824 588

ACTION

26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
26 – Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires publics	6 076 714 5 927 901		6 076 714 5 927 901	6 076 714 5 927 901		6 076 714 5 927 901

L'action n° 26 « Mise en jeu de la responsabilité des comptables publics et des gestionnaires » a mobilisé 43,3 ETPT en 2025 soit 2 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

-24,3 ETPT de catégorie A+ ;

-14,2 ETPT de catégorie A ;

-3,3 ETPT de catégorie B ;

-1,5 ETPT de catégorie C.

Cette action a impliqué la consommation de crédits de masse salariale uniquement (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme). Les autres dépenses hors-titre 2 sont intégralement imputées sur l'action n° 27.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	6 076 714	5 927 901	6 076 714	5 927 901
Rémunérations d'activité	3 938 716	3 888 722	3 938 716	3 888 722
Cotisations et contributions sociales	2 080 270	2 004 386	2 080 270	2 004 386
Prestations sociales et allocations diverses	57 728	34 793	57 728	34 793
Total	6 076 714	5 927 901	6 076 714	5 927 901

ACTION

27 – Pilotage et soutien des juridictions financières

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
27 – Pilotage et soutien des juridictions financières	27 815 325 27 325 222	29 176 443 26 537 425	56 991 768 53 862 647	27 815 325 27 325 222	24 419 768 26 598 682	52 235 093 53 923 904

L'action n° 27« Pilotage et soutien des juridictions financières » a mobilisé 302,4 ETPT en 2025 soit 17 % de l'activité. La répartition des emplois en charge de la réalisation de cette action est la suivante :

- 46,9 ETPT de catégorie A+ ;
- 101,1 ETPT de catégorie A ;
- 101,2 ETPT de catégorie B ;
- 53,2 ETPT de catégorie C.

Les dépenses de titre 2 (dont la présentation est effectuée dans la partie spécifique aux éléments transversaux au programme) correspondent à la masse salariale des personnels de direction (pilotage) et des personnels affectés à la gestion des moyens (soutien) des juridictions financières. Les crédits hors titre 2 sont présentés ci-après.

Pour mémoire, toutes les dépenses de hors masse salariale du programme 164 sont exécutées sur cette action, à l'exception de celles liées aux marchés d'expertise relatifs à la certification des comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale ainsi que celles réalisées dans le cadre des activités internationales de la Cour des comptes (action 21, cf. *supra*).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	27 815 325	27 325 222	27 815 325	27 325 222
Rémunérations d'activité	17 724 140	17 439 448	17 724 140	17 439 448
Cotisations et contributions sociales	9 805 087	9 739 385	9 805 087	9 739 385
Prestations sociales et allocations diverses	286 098	146 389	286 098	146 389
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 727 543	26 404 721	23 970 868	26 492 977
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 727 543	26 404 721	23 970 868	26 492 977
Titre 5 : Dépenses d'investissement	375 000	69 216	375 000	42 216
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	135 000	69 216	135 000	42 216
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	240 000		240 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	73 900	63 489	73 900	63 489
Transferts aux ménages		7 000		7 000
Transferts aux autres collectivités	73 900	56 489	73 900	56 489
Total	56 991 768	53 862 647	52 235 093	53 923 904

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement des juridictions financières de l'action s'élève à 26,49 M€ en CP. La dépense se répartit comme suit :

Brique	CP (en M€)	%
FONCTIONNEMENT COURANT	6,08	23 %
IMMOBILIER	10,40	39 %
INFORMATIQUE ET TÉLÉCOM	6,28	24 %
RESSOURCES HUMAINES	3,74	14 %
Total général	26,49	100 %

Dépenses immobilières et frais liés aux locaux (10,40 M€ en CP) :

Les dépenses se déclinent en trois postes :

- les travaux immobiliers pour 0,97 M€ en CP, comprenant la part non immobilisée en investissement des travaux inscrits au schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
- les prises à bail et charges associées dont les taxes : 5,02 M€ en CP ;
- les services aux bâtiments (détaillés dans le tableau ci-après) : 4,40 M€ en CP.

en M€	CP (en M€)	%
Maintenances, entretien courant et nettoyage	2,42	55 %
Énergie et fluides	1,10	25 %
Sécurité et gardiennage	0,87	20 %
Autres dépenses	0,01	0 %
Total	4,40	100 %

L'exécution des crédits de l'immobilier se répartit entre les crédits centraux de la Cour, qui prend à sa charge des dépenses immobilières mutualisées, et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes et se décline de la manière suivante :

En M€	AE	%	CP	%
Cour des comptes	3 449 261	33 %	4 584 871	44 %
CRTC	7 030 562	67 %	5 810 455	56 %
Total	10 479 823	100 %	10 395 326	100 %

Il convient de noter que cette répartition ne préjuge pas du coût analytique de chaque juridiction financière. En effet, la Cour des comptes procède à la centralisation de certaines dépenses au bénéfice de l'ensemble des juridictions, soit du fait du gain de mutualisation obtenu dans les commandes et d'une nécessité de gestion de parcs maîtrisée, soit du fait de la technicité nécessaire à la passation des commandes.

Dépenses de fonctionnement courant (6,08 M€ en CP) :

Les dépenses de fonctionnement courant se répartissent comme suit :

Dépenses logistiques : 2,78 M€

en M€	CP
coût de maintenance et de renouvellement du parc automobile	0,50
frais de changement de résidence	0,12
accueil physique et téléphonique	0,59
achat ou location de mobilier	0,12
fournitures de bureau et achat de papier	0,18
frais d'affranchissement et de courrier	0,23
acquisition et maintenance de matériels techniques (dont visioconférence, sonorisation, vidéos)	0,09
frais de logistiques et entretien divers	0,95
Total	2,78

Frais de déplacements temporaires : 1,50 M€ en CP

Les déplacements des agents sont essentiels aux missions des juridictions financières, qui imposent des travaux sur pièces mais également sur place, notamment dans le cadre de la mission de contrôle des comptes et de la gestion. Ainsi, 9 992 jours de mission ont été effectués en 2025. Les déplacements relatifs aux commissariats aux comptes et aux jumelages relèvent de l'action n° 21.

Frais de réception et d'organisation d'événements : 0,32 M€ en CP

Ces crédits correspondent notamment aux dépenses réalisées pour l'organisation des colloques et séminaires destinés à la restitution des travaux des juridictions financières. Ils ont été également employés au titre des frais de participations à des colloques.

Frais de documentation : 0,54 M€ en CP

Il s'agit du coût des achats d'ouvrages et des abonnements à la presse généraliste et spécialisée ainsi que les accès aux bases de données documentaires en ligne (achat public, analyse financières et fiabilité des comptes, gouvernance et organisation, immobilier et patrimoine, ressources humaines, systèmes d'information et numérique).

Dépenses de communication : 0,16 M€ en CP

Ces dépenses de communication, entendues au sens strict, ont concerné notamment les dépenses relatives à la revue de presse ainsi que les frais entourant la remise du rapport annuel de la Cour.

Dépenses d'études et d'expertises : 0,41 M€ en CP

Des expertises ont été commandées en matière de traitement analytique, statistique et graphique de données. Ces actions ont accompagné les juridictions financières dans les évolutions induites par l'utilisation des outils numériques et l'ouverture des données, notamment dans le cadre des évaluations de politique publique.

Gestion des liasses : 0,22 M€ en CP

Ces dépenses ont été effectuées pour la gestion des liasses de pièces justificatives (stockage, mise à disposition, livraison et destruction). Cette gestion résulte de l'obligation de production des comptes des comptaibles publics aux juridictions financières.

Travaux d'impression : 0,13 M€ en CP

Ces dépenses concernent les coûts spécifiques d'impression de certains documents et rapports de la Cour des Comptes.

L'exécution des crédits de fonctionnement courant se répartit entre les crédits centraux de la Cour et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

en €	AE	%	CP	%
Cour des comptes	4 048 975	71 %	4 419 183	73 %
CRTC	1 686 804	29 %	1 657 289	27 %
Total	5 735 779	100 %	6 076 472	100 %

Il convient de noter que cette répartition ne préjuge pas du coût analytique de chaque juridiction financière. En effet, la Cour des comptes procède à la centralisation de certaines dépenses au bénéfice de l'ensemble des juridictions, soit en raison du gain de mutualisation obtenu dans les commandes et d'une nécessité de gestion de parcs maîtrisée, soit du fait de la technicité nécessaire à la passation des commandes.

Dépenses informatiques et télécommunications (6,28 M€) :

Les dépenses informatiques s'inscrivent dans un contexte de développement des technologies numériques au sein des juridictions financières et accompagnent la transformation des métiers.

Les principaux projets menés en 2025 ont été :

- la réalisation d'un outil de suivi de l'exécution de la procédure des travaux des juridictions financières (0,33 M€) ;
- la création d'une plateforme de données sécurisée (0,18 M€).

Par ailleurs, une flotte de téléphones mobiles sécurisés a été déployée (0,40 M€).

Les dépenses s'articulent de la façon suivante :

En M€	CP
Infrastructures et exploitation des serveurs	0,59
Prestations intellectuelles	0,02
Réseaux	0,86
Bureautique	0,89
Application métiers	3,84
Site Web	0,08
Total	6,28

L'exécution des crédits d'informatique et de télécommunications se répartit entre les crédits centraux de la Cour et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

en €	AE	%	CP	%
Cour des comptes	6 704 327	98,45 %	6 122 965	97,5 %
CRTC	104 495	1,5 %	155 101	2,5 %
Total	6 808 822	100 %	6 278 066	100 %

Il convient de noter que cette répartition ne préjuge pas du coût analytique de chaque juridiction financière. En effet, la Cour des comptes procède à la centralisation de certaines dépenses au bénéfice de l'ensemble des juridictions, soit du fait du gain de mutualisation obtenu dans les commandes et d'une nécessité de gestion de parcs maîtrisée, soit du fait de la technicité nécessaire à la passation des commandes.

Dépenses liées à la gestion des personnels (3,74 M€ en CP) :

Ces dépenses recouvrent :

- les frais de formation des personnels et de promotion de l'apprentissage (1,14 M€) dont les gratifications versées aux stagiaires lorsque ceux-ci remplissent les conditions précisées dans le décret n° 2014 - 1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages (0,22 M€) ;
- l'accompagnement à la mobilité (0,30 M€) dont le remboursement des personnels mis à disposition par des personnes morales autres que l'État (0,13 M€) ;
- les dépenses d'action sociale et de santé (2,30 M€), comprenant notamment les frais de restauration collective (0,87 M€), la médecine de prévention (0,18 M€), les dépenses relatives au logement, aux associations et à la famille, ainsi que diverses dépenses dont des expertises et la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées (0,19 M€).

L'exécution des crédits de ressources humaines se répartit entre les crédits centraux de la Cour et les crédits déconcentrés au sein des chambres régionales et territoriales des comptes de la manière suivante :

en €	AE	%	CP	%
Cour des comptes	2 743 318	81,2 %	3 037 438	81,1 %
CRTC	636 979	18,8 %	705 675	18,9 %
Total	3 380 297	100 %	3 743 113	100 %

Dépenses d'investissement (0,04 M€) :

Le montant total des investissements s'est élevé respectivement à 0,07 M€ en AE et 0,04 M€ en CP, soit 0,24 % en AE et 0,14 % en CP de la dépense totale en hors titre 2.

La dépense se répartit comme suit :

Briques	CP (en M€)	%
Immobilier	0,01	25 %
Fonctionnement courant	0,03	75 %
Informatique	0,00	0 %
Ressources humaines	0,00	0 %
Total général	0,04	100 %

Pour 2025, ces dépenses ont concerné pour 0,3 M€ la réalisation et l'achèvement de travaux immobiliers immobilisés pour lesquels la période d'exécution n'excède pas un an. Les autres immobilisations se composent de l'achat de véhicules (0,1 M€) pour les chambres régionales des comptes d'Île-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur et Centre Val de Loire.

Les dépenses d'intervention (0,06 M€)

Les crédits d'intervention inscrits sur l'action n° 27 ont été consommés en 2025 à hauteur de 63 489 €. Ces consommations correspondent principalement aux cotisations d'adhésion versées aux organisations internationales d'institutions supérieures de contrôle comme l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, « The International Organisation of Supreme Audit Institutions » (INTOSAI), ou encore l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe, « European Organisation of Supreme Audit Institutions » (EUROSAI).

ACTION

28 – Gouvernance des Finances publiques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
28 – Gouvernance des Finances publiques	1 501 017 1 383 843		1 501 017 1 383 843	1 501 017 1 383 843		1 501 017 1 383 843

L'action n° 28 « Gouvernance des Finances publiques » a mobilisé 8 ETPT de catégorie A+ en 2025.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 501 017	1 383 843	1 501 017	1 383 843
Rémunérations d'activité	977 983	922 973	977 983	922 973
Cotisations et contributions sociales	508 380	454 489	508 380	454 489
Prestations sociales et allocations diverses	14 654	6 381	14 654	6 381
Total	1 501 017	1 383 843	1 501 017	1 383 843